

# REVUE DU CREOGN

Centre de Recherche de l'École des Officiers de la Gendarmerie Nationale

Numéro 175

Juin 2021

## LE MOT DU RÉDACTEUR EN CHEF

PAR LE COLONEL DOMINIQUE SCHOENHER

*Chers lecteurs et lectrices,*

*En censurant totalement ou partiellement 7 des 22 articles de la loi « sécurité globale », le Conseil constitutionnel vide cette loi d'une large part de sa substance comme il l'avait déjà fait pour la loi Avia sur le contrôle et le retrait des contenus haineux en ligne. Ce faisant, il rappelle son rôle de garant du fragile équilibre entre la protection des libertés et la préservation de l'ordre en rejetant des dispositions sécuritaires qu'il juge insuffisamment cadrées. Il souligne expressément les lacunes du travail parlementaire et l'empressement à voter des lois de circonstance répondant à l'émotion suscitée par un événement et à la pression de la rue.*

*Dans le même esprit, le Conseil d'État est revenu, quant à lui, sur le Schéma national du maintien de l'ordre publié il y a un peu moins d'un an. Il s'est prononcé contre la normalisation de la technique d'encerclement des foules, dite de « passage », ainsi que contre trois dispositions visant à encadrer l'activité des journalistes lors des manifestations. Les autorités de contrôle jouent donc pleinement leur rôle de gardiennes des équilibres de notre État de droit en prenant la distance nécessaire avec l'actualité.*

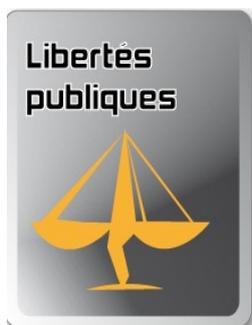
*Pour ce dernier numéro avant les congés estivaux, toute l'équipe du CREOGN vous souhaite d'excellentes vacances avec les libertés retrouvées. Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous au Forum international de la cybersécurité qui se tiendra à Lille du 7 au 9 septembre 2021. Les personnels du Centre y tiendront un stand et organiseront deux conférences.*

*Bonne lecture à tous.*



**CREOGN**  
CENTRE DE RECHERCHE  
DE L'ÉCOLE DES OFFICIERS DE LA GENDARMERIE NATIONALE

## SOMMAIRE



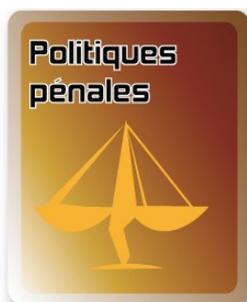
- La publicité en ligne violerait le RGPD
- Le Conseil d'État recadre le schéma national du maintien de l'ordre (SNMO)
- Augmentation du nombre de sanctions prononcées par la CNIL en 2020



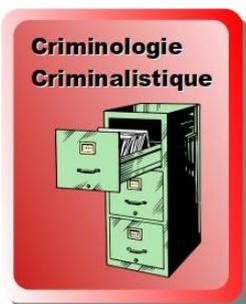
- Six nouvelles mesures contre les violences conjugales suite au drame de Mérignac (33)
- Le Conseil constitutionnel censure la loi « sécurité globale »
- Synthèse des évolutions apportées par la loi « sécurité globale »



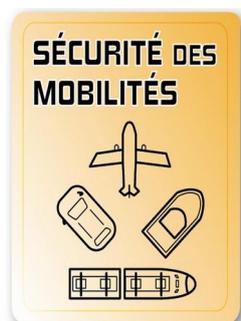
- « Honfleur », le service anti-*fake news* bientôt opérationnel
- OTAN : la défense collective applicable aux menaces hybrides et à l'espace
- Centrafrique : la France suspend son aide militaire et l'ONU veut des garanties sur la sécurité des Casques bleus
- Recalibrage de Barkhane au Sahel
- Le sort des anciens traducteurs des forces occidentales en Afghanistan
- De l'importance de la logistique militaire



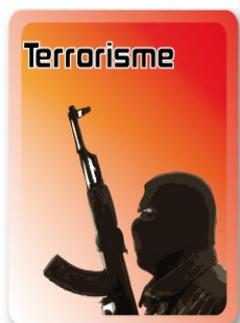
- Impréparation coupable de la justice à la crise de la Covid-19
- Intrusion dans une centrale nucléaire, Greenpeace condamnée par la Cour de cassation



- Extraction de données de téléphones portables : vulgarisation des techniques utilisées
- Les traces numériques dans votre téléphone peuvent trahir vos mouvements et actions
- Première reconnaissance judiciaire d'un viol « lesbophobe »
- Opération « Trojan Shield » : plus de 800 arrestations à travers le monde
- Un fichier mondial d'identification ADN pour les personnes disparues



- Rodéos urbains, de nouvelles parades efficaces ?



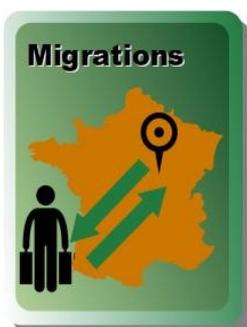
- Vers un renouveau du FLNC ?



- Création de la police municipale de Paris



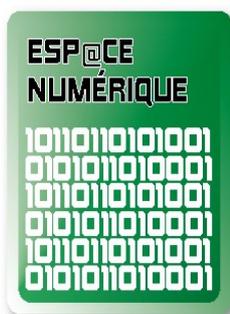
- Le difficile rajeunissement de la population chinoise
- La NASA annonce le lancement de nouveaux programmes d'exploration de la planète Vénus
- Toc ! Toc ! Qui c'est ?
- Le Japon va envoyer un mini-robot boule sur la Lune
- Un syndicat de police irlandais dénonce l'imposition du jeunisme
- États-Unis : un plan « historique » de 250 milliards de dollars pour contrer la Chine



- Le Danemark veut envoyer ses demandeurs d'asile en Afrique



- Une alternative à la classification de Fitzpatrick
- Un nouveau processeur ultra-sécurisé à structure aléatoire



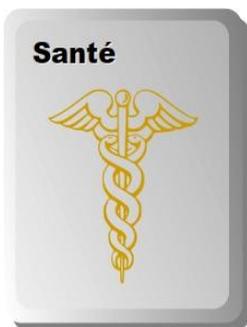
- Panne des numéros d'urgence
- Piratage : le ministère de l'Intérieur belge victime d'une attaque informatique depuis deux ans
- Les demandes de retrait de contenus en ligne en hausse de 325 %
- Du *cloud* souverain à la labellisation de solutions étrangères
- Prévention scolaire, les dangers d'Internet servis sur un plateau par les gendarmes
- Le continent africain, cible des hackers
- Implantation des *datacenters*



- Les conflits religieux au travail sont en augmentation
- Ikea condamnée à un million d'euros d'amende pour avoir espionné ses salariés



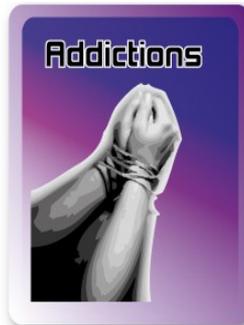
- La tour Eiffel illuminée à l'hydrogène vert



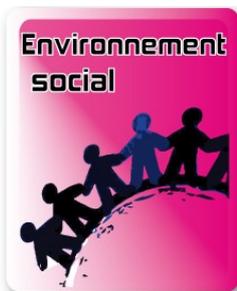
- Un bio-capteur pour lutter contre le « jet lag »
- Le syndrome de la résignation



- Les droits des enfants bafoués pendant le coronavirus
- ZEISS invente les premiers verres de lunettes auto-décontaminants
- Covid-19 et chômage partiel : des escroqueries à grande échelle
- Géopolitique de la vaccination



- Le marché de la drogue toujours plus numérique en raison de la Covid



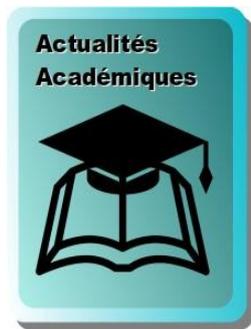
- 2,5 fois moins de policiers morts en mission qu'il y a 40 ans



- Contre les fraudes, les CAF se dotent de 30 « super contrôleurs »
- Les Français toujours plus favorables aux usages sécuritaires de la reconnaissance faciale



- « Not fake » : vente aux enchères d'une statue invisible
- Le DGPN veut créer une « journée de la police nationale »
- L'armée secrète du Pentagone pour mener une cyber-guerre



- Références bibliographiques d'ouvrages et d'articles

## ÉDITO DU DIRECTEUR DU CENTRE

Le déconfinement par étapes vécu comme une libéralisation progressive par chacun laisse entrevoir un été permettant de relâcher une tension psychologique perceptible dans toutes les tranches d'âges et, plus particulièrement, les jeunes générations. Mais ce sentiment d'un monde d'avant retrouvé n'est pourtant pas garanti, la valse des variants et leur expansion montrent, si besoin était, toute la fragilité de cette amélioration. Redécouvrir les contacts sociaux, se détacher de ce monde numérique dans lequel nous avons été précipités ne sera pas facile au regard de la transformation de nombreux postes de travail et de l'évolution économique qu'elle entraîne, nous conduisant à marche forcée vers le télétravail et, au mieux, vers une hybridation alternant présence et éloignement du salarié. Il ne s'agit pas ici de faire l'apologie du télétravail ou au contraire de lancer une alerte sur cette désagrégation des liens sociaux et de l'humain, simplement d'un constat dont nous devons prendre la dimension politique, sociologique et économique. Ce constat d'un monde devenant numérique au quotidien, qui se structure sur une Toile dont nous sommes de plus en plus dépendants, entraînant simultanément un accroissement des risques et des faiblesses, tels que le bug des numéros d'urgence offrant l'exemple des nouvelles fragilités d'un univers de programmation numérique constant.

La Revue de juin, par la variété de ses articles, balaie à la fois les conséquences de la crise sanitaire, le relâchement des comportements, les attaques informatiques dans tous les domaines et les systèmes, le poids des « fausses informations » (ou *fakenews*) à travers les réseaux numériques appelés abusivement réseaux sociaux alors qu'ils n'ont rien de social dans leur usage, le développement du numérique forensique pour l'extraction de données afin de mettre en évidence l'élément matériel constituant une infraction, ou encore l'apport de la trace numérique dans les techniques d'investigation, etc., pour ne citer que quelques-uns des nombreux articles présentés dans cette Revue.

L'ensemble de cette Revue devrait ainsi pouvoir fournir de la matière pour vos plages de lecture pendant les vacances estivales que nous vous souhaitons les plus reposantes possibles.

**Par le Général (2S) François DAOUST**



## LIBERTÉS PUBLIQUES



### LA PUBLICITÉ EN LIGNE VIOLERAIT LE RGPD

Selon une association irlandaise de défense des droits des citoyens, la technique du *real-time bidding* (RTB ou « enchère en temps réel » en français) serait en opposition avec les prescriptions du Règlement général sur la protection des données (RGPD).

Le RTB repose sur le principe de mettre en concurrence les annonceurs pour la diffusion d'une publicité sur la page Web consultée par un internaute. Pour cela, des données concernant le comportement de ce dernier sont en permanence émises pour permettre aux annonceurs un meilleur ciblage du « consommateur ».

L'*Irish council for civil liberties* (ICCL), association irlandaise à but non lucratif et visant au respect des droits fondamentaux des citoyens, prétend que cette technique du RTB induirait la création de « dossiers secrets » qui compileraient les données comportementales des internautes. Ces dernières pourraient contenir des informations très intimes qui, selon cette association, donneraient la possibilité à un groupe politique de produire des messages ciblés de « désinformation personnalisée » ou à un commerçant de « proposer un prix plus élevé en ligne ». Pour ces raisons, l'ICCL a déposé plainte devant le tribunal du district de Hambourg (Allemagne) contre l'*Internet advertising bureau Tech Lab* (IAB Tech Lab) qui représente les acteurs de la publicité sur Internet tels que Google, Amazon, Twitter, Verizon...

Il est à noter que l'accusation portée par l'ICCL n'est pas la première. En décembre dernier, un ensemble de plaintes a été déposé pour les mêmes motifs et contre les mêmes acteurs (IAB, Google...) auprès de six autorités de protection des données de l'Union européenne.

Les plaignants regrettent en parallèle qu'ils soient obligés d'agir en lieu et place de ces autorités qui auraient dû, selon eux, se saisir d'elles-mêmes.

Enfin, une première piste d'élucidation de cette problématique pourrait provenir de la Belgique où l'autorité de protection des données de ce pays, également saisie, a livré en novembre 2020 ses premières conclusions au sein desquelles elle évoque une non-conformité du RTB vis-à-vis du RGPD.

[VITARD Alice, Publicité en ligne : Les grandes entreprises technologiques sont accusées de violer le RGPD, usine-digitale.fr, 16 juin 2021](https://www.usine-digitale.fr/actualites/2021/06/16/vitard-alice-publicite-en-ligne-les-grandes-entreprises-technologiques-sont-accusees-de-violer-le-rgpd)

### LE CONSEIL D'ÉTAT RECADRE LE SCHÉMA NATIONAL DU MAINTIEN DE L'ORDRE (SNMO)

Saisi par plusieurs associations de journalistes, d'avocats, le syndicat de la magistrature et la Ligue des droits de l'Homme, le Conseil d'État a censuré quatre dispositions du SNMO publié en septembre 2020. La première concerne la technique controversée du « passage » qui consiste en un encerclement des manifestants par les forces de l'ordre pour restreindre, voire annihiler temporairement leur capacité de mouvement. La technique n'est pas jugée adaptée, nécessaire et proportionnée par le juge administratif qui rejoint sur ce point l'analyse du Défenseur des droits. Les trois autres dispositions concernent les journalistes. Ils ne seront pas tenus de se conformer à l'ordre de dispersion afin de pouvoir continuer à exercer leur mission d'information mais devront se positionner

de façon à ne pas gêner la manœuvre des forces de l'ordre ni se mêler aux participants à un attroupement. Ils seront autorisés à revêtir des équipements de protection et aucune forme d'accréditation ne sera requise pour accéder à l'information dispensée par les forces de l'ordre.

[Décision du 10 juin 2021, conseil-etat.fr](#)

## **AUGMENTATION DU NOMBRE DE SANCTIONS PRONONCÉES PAR LA CNIL EN 2020**

Le rapport annuel de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) fait état d'une augmentation des sanctions et des mises en demeure prononcées en 2020 par rapport à l'année précédente : respectivement 14 contre 8 et 49 contre 42. Les amendes infligées concernent de grands groupes de commerce (Carrefour, Spartoo, Amazon) mais aussi l'entreprise américaine Google, de quelques centaines de milliers d'euros à plusieurs millions. Google et Amazon concentrent la quasi-totalité du montant total des amendes, 135 millions sur 138,5. Les causes en sont le non-respect des règles de traitement des données personnelles fixées par le Règlement général sur la protection des données (RGPD), des carences dans l'information et le consentement des internautes, principalement l'utilisation des *cookies*.

Si globalement, le nombre de plaintes auprès de la CNIL a diminué, celles relatives à la violation des données personnelles ont crû, quant à elles, de 24 %, notamment en raison des attaques au rançongiciel.

Fortement sollicitée depuis le début de la crise sanitaire, la CNIL a « autorisé 89 projets de recherche scientifique sur le Covid-19 nécessitant d'accéder à des données personnelles, sur une centaine de dossiers reçus », a conseillé les autorités pour l'élaboration et la mise en œuvre des applications en lien avec la pandémie (suivi des contacts, des personnes vaccinées) qu'elle a ensuite contrôlées.

[Avec AFP, Les sanctions prononcées par la CNIL ont augmenté en 2020, lemonde.fr, 18 mai 2021](#)

[COMMISSION NATIONALE DE L'INFORMATIQUE ET DES LIBERTÉS, La CNIL publie son rapport d'activité 2020, cnil.fr, 18 mai 2021](#)



## POLITIQUE DE SÉCURITÉ



### SIX NOUVELLES MESURES CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES SUITE AU DRAME DE MÉRIGNAC (33)

Le féminicide de Mérignac, commis début mai 2021, a conduit le gouvernement à déclencher une enquête de l'inspection générale de l'administration pour mettre en lumière les dysfonctionnements inhérents à cette affaire, mais aussi pour formuler des propositions visant à éviter qu'un tel drame ne se reproduise.

Dans cette triste affaire, une femme avait été tuée par son ex-conjoint sur la voie publique dans des circonstances particulièrement cruelles (blessée par arme à feu avant d'être brûlée vive). Une mission d'inspection avait été diligentée et conduite par deux inspecteurs de l'administration (un ancien conseiller justice de Nicolas Sarkozy et un ancien conseiller de Manuel Valls). Elle relève de nombreuses anomalies dans le suivi de l'auteur des faits qui sortait de prison suite à une peine pour violences conjugales en récidive (service de probation, Parquet, services de police...). Au-delà de ce dossier dramatique, la mission a formulé de nombreuses préconisations dont certaines viennent d'être reprises par le gouvernement sous la forme de six nouvelles mesures pour endiguer ce type de violences.

À titre d'exemple, parmi les mesures annoncées, le nombre de téléphones grand danger devrait être porté en 2022 à 3000 appareils (soit une augmentation de 65 % par rapport à la situation actuelle) et ce, pour équiper notamment les victimes avant les sorties de prison des auteurs. Il est par ailleurs demandé qu'elles soient désormais informées du moment de cette sortie. Autre mesure envisagée : modifier la loi pour qu'avant toute décision judiciaire d'aménagement de peine, une expertise sur la dangerosité de l'individu soit conduite. Enfin, il est aussi prévu la création d'un fichier des auteurs de violences conjugales qui serait partagé entre les services ainsi que la mise en place d'une instance nationale à laquelle seraient régulièrement conviées les différentes associations en charge de la lutte contre les violences conjugales.

[Avec AFP, Féminicide de Mérignac : le gouvernement dévoile 6 mesures, \*lepoint.fr\*, 10 juin 2021](#)

[GONZALES Paule, CORNEVIN Christophe, Meurtre de Mérignac : un rapport accablant pointe des dysfonctionnements en série, \*lefigaro.fr\*, 10 juin 2021](#)

### LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL CENSURE LA LOI « SÉCURITÉ GLOBALE »

À la suite d'une double saisine par le Premier ministre et par des parlementaires de l'opposition, le Conseil constitutionnel a censuré 7 articles de la proposition de loi « pour une sécurité globale préservant les libertés ». Il en est ainsi du très controversé délit de « provocation à l'identification des agents des forces de l'ordre dans le but de leur nuire » pour le motif que ses éléments constitutifs, notamment l'élément intentionnel, n'ont pas été suffisamment précisés par le législateur<sup>1</sup>. De même, l'extension des compétences des agents des polices municipales et gardes champêtres, application concrète du *continuum* de sécurité, n'est pas jugée conforme à l'article 66 de la Constitution réservant ces

<sup>1</sup> Le projet de loi contre les séparatismes reprendra une disposition d'application générale créant un délit de mise en danger de la vie d'autrui qui pourra s'appliquer à la protection des forces de l'ordre.

prérogatives de police judiciaire à des agents placés sous la direction et le contrôle de l'autorité judiciaire. Les dispositions encadrant l'usage des drones en police administrative (surveillance des manifestations) ont été jugées trop attentatoires à la protection de la vie privée et leur usage a été limité à la surveillance des frontières et aux opérations de secours aux personnes. Pour les mêmes raisons, l'usage de caméras embarquées dans les véhicules de secours ou ceux des forces de l'ordre a été censuré, tout comme la vidéosurveillance des locaux de garde à vue ou de rétention administrative. Au regard de leur absence de lien avec les objectifs de la loi, le Conseil constitutionnel rejette 5 articles dont celui portant création de la réserve opérationnelle de la police nationale et celui visant à étendre les prérogatives de verbalisation des gardes particuliers assermentés.

Enfin, le Conseil constitutionnel émet quelques réserves d'interprétation, notamment en limitant les capacités de surveillance de la voie publique par des agents de sécurité privée aux seuls « abords immédiats des biens dont ils ont la garde ». Dans le même esprit, il limite l'accès des policiers municipaux aux images de vidéosurveillance qu'aux seuls dispositifs de leur commune/intercommunalité d'exercice.

[BLANES Judith, "Sécurité globale": le Conseil constitutionnel censure plusieurs dispositions phares de la proposition de loi, \*aefinfo.fr\*, 20 mai 2021](#)

## **SYNTHÈSE DES ÉVOLUTIONS APPORTÉES PAR LA LOI « SÉCURITÉ GLOBALE »**

La censure par le Conseil constitutionnel laisse subsister quelques évolutions substantielles pour les forces de sécurité<sup>2</sup>. Concernant les polices municipales, il faut notamment souligner la création de celle de Paris (articles 6 et 7), la facilitation des mutualisations d'agents (article 8) et des dispositifs de vidéoprotection (article 42) entre communes, l'octroi d'un cadre légal pour les brigades cynophiles (article 12) et la capacité de conduire à l'OPJ les personnes en ivresse publique (article 5). Les maires seront à présent systématiquement informés par les Parquets des suites données aux infractions constatées par leurs agents municipaux et celles ayant généré un trouble à l'ordre public sur leur commune. Ces décisions seront expliquées (article 3). Dès 5 000 habitants, les communes auront obligation de créer un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (article 72) et de se doter d'un coordonnateur dédié pour les communes de plus de 15 000 habitants. Pour la police et la gendarmerie nationales, il est à noter l'autorisation du port d'arme hors service dans les établissements recevant du public (article 53) et la possibilité de consulter immédiatement les images des caméras-piétons (article 45). Il est mis fin aux réductions de peines automatiques pour les auteurs d'agressions physiques sur les forces de l'ordre (article 50).

[LOI n° 2021-646 du 25 mai 2021 pour une sécurité globale préservant les libertés, \*legifrance.gouv.fr\*](#)

2 Sans oublier les nombreuses dispositions concernant la sécurité privée.



## DÉFENSE



### « HONFLEUR », LE SERVICE ANTI-FAKE NEWS BIENTÔT OPÉRATIONNEL

Le service de lutte contre la manipulation de l'information français devrait être opérationnel pour septembre 2021, juste à temps pour assurer une protection de la campagne présidentielle contre les influences étrangères. Voulu par le Président Macron et annoncé fin janvier 2021, il est placé sous l'égide du Secrétariat général à la défense et à la sécurité nationale et son état-major est en phase de structuration.

L'objectif de ce service à compétence nationale n'est pas de diffuser des contre-argumentaires mais de détecter le plus vite possible les attaques informationnelles étrangères et d'en identifier les auteurs. Le cœur d'activité concernera la protection des processus démocratiques que sont les élections, avec pour premiers objectifs le référendum d'autodétermination en Nouvelle-Calédonie et les élections présidentielles puis législatives. Le service fonctionnera sur la base d'algorithmes analysant les flux d'information sur les réseaux sociaux, principaux vecteurs de diffusion et de propagation de désinformation. Toutefois, Facebook et Twitter ayant limité l'accès à leur interface de programmation d'application à la seule finalité de la lutte contre le terrorisme, le service devra travailler à partir du flux général en source ouverte.

« Honfleur » sera armé par une cinquantaine de personnels, jeunes passionnés des réseaux numériques sans lien avec les services de renseignement. Certaines réticences se font cependant sentir sur le risque de politisation du service, mis en avant par les opposants à l'exécutif en place. Un comité d'éthique sera constitué et ses rapports seront publics. Il comprendra des magistrats, des journalistes et des chercheurs. L'activité du service sera documentée et tracée pour être présentée aux parlementaires (Commission de la Défense et délégation parlementaire au renseignement) afin de garantir la transparence.

[Le service anti-fake news Honfleur structure son état-major, intelligenceonline.fr, 31 mai 2021](https://intelligenceonline.fr)

### OTAN : LA DÉFENSE COLLECTIVE APPLICABLE AUX MENACES HYBRIDES ET À L'ESPACE

Au regard de l'arsenalisation de l'espace et du développement de manœuvres hostiles, l'OTAN a décidé de faire entrer l'espace extra-atmosphérique dans le champ d'application de l'article 5 du traité de Washington. Ainsi, une attaque visant un moyen spatial des alliés ou venant de l'espace contre les intérêts des membres de l'OTAN pourra permettre d'invoquer la clause de défense collective pour conduire la riposte.

Le domaine des menaces hybrides impliquant notamment des activités hostiles dans le cyberspace (désinformation, perturbation des processus électoraux, pressions, actes de cybermalveillance), y compris sous couvert de groupes criminels, autorisera également la mise en œuvre de cette défense collective. La Russie est nominativement visée comme particulièrement active contre les alliés. Cette évolution a pour objectif de relever le niveau de dissuasion face à ce type de menaces.

[LAGNEAU Laurent, Otan : La clause de défense collective pourra être activée en cas de menaces hybrides et d'attaques dans l'espace, \*opex360.com\*, 15 juin 2021](#)

## **CENTRAFRIQUE : LA FRANCE SUSPEND SON AIDE MILITAIRE ET L'ONU VEUT DES GARANTIES SUR LA SÉCURITÉ DES CASQUES BLEUS**

La Russie est de plus en plus présente en Centrafrique depuis qu'elle lui a fait don d'équipements militaires lourds. En effet, soumis, en 2014, à un embargo sur les armes, les forces armées du gouvernement de la Centrafrique subissaient les violences des groupes armés environnants. Un chercheur du Centre de recherches internationales (CERI de Science-Po Paris), spécialiste de la Centrafrique, soulignait l'incohérence de cette sanction à l'encontre des autorités centrafricaines tandis que les groupes rebelles pouvaient s'approvisionner librement en armes.

Grâce à Wagner, une société militaire privée russe, qui y introduit les paramilitaires qu'elle emploie, la Russie a renforcé son influence sur le territoire. En outre, elle bénéficie de divers passe-droits accordés par le Gouvernement. En Centrafrique, les relations ne sont pas au beau fixe avec la France qui fait l'objet de campagnes hostiles visant à déprécier et à discréditer ses actions. L'instrumentalisation faite sur les réseaux sociaux de l'arrestation d'un ressortissant français en possession d'armes a alimenté la thèse complotiste selon laquelle la France cherchait à déstabiliser le pays. Exacerbée par le comportement des autorités centrafricaines, la France a donc décidé de rappeler à Paris les militaires français qui étaient détachés auprès du ministère centrafricain de la Défense. En même temps, l'aide budgétaire de 10 millions d'euros qui était accordée au gouvernement de Centrafrique a été suspendue. En effet, selon une récente enquête, qui s'appuie sur des rapports confidentiels de l'ONU, le groupe Wagner se serait rendu coupable, ces derniers mois, de nombreuses exactions en Centrafrique.

Au vu de la situation, le Conseil de sécurité réuni à huis clos, à la demande de la France, du Kenya, du Niger et de la Tunisie, exige du gouvernement de la Centrafrique qu'il prenne les mesures nécessaires pour renforcer la sécurité des Casques bleus. Il lui a été rappelé que « des attaques contre des Casques bleus peuvent constituer des crimes de guerre. »

[LAGNEAU Laurent, Centrafrique : la France suspend son aide militaire et l'ONU veut des garanties sur la sécurité des casque bleus, \*opex360.com\*, 9 juin 2021](#)

[L'ONU exige de la Centrafrique "des mesures" pour garantir la sécurité des Casques bleus, \*voafrique.com\*, 7 juin 2021](#)

## **RECALIBRAGE DE BARKHANE AU SAHEL**

La lutte contre le terrorisme fait partie des priorités de la France, d'où son engagement au Sahel depuis le lancement, en août 2014, de l'opération Barkhane. Sans un engagement franc des partenaires européens, la France à elle seule ne peut « enrayer la spirale de violence djihadiste ». La sécurisation d'une zone aussi vaste que le Sahel nécessite l'implication de chaque partenaire européen pour répartir l'effort de guerre et former les forces armées locales. Mais les Européens réticents craignent d'avoir des pertes humaines. L'annonce qu'a faite le président de la République française de son intention de réduire progressivement les effectifs militaires au profit d'une coalition internationale a fait réagir le Pentagone. Jusqu'ici, ce dernier n'avait pas encore dévoilé ses intentions. Les

États-Unis ont indiqué vouloir poursuivre la lutte contre le terrorisme. Leur soutien consistera, comme c'était le cas jusqu'en 2018, à aider les pays africains à créer leurs propres capacités pour mener des opérations de contre-terrorisme.

D'ici la fin du mois de juin 2021, l'exécutif français échangera avec ses homologues européens, l'Algérie et l'ONU pour leur dévoiler les contours du nouveau dispositif.

[LAGNEAU, Laurent, Le Pentagone maintient son appui aux opérations militaires françaises au Sahel, opex360.com, 12 juin 2021](#)

[SAUVAGE, Grégoire, Recalibrage de Barkhane le pari risqué : d'Emmanuel Macron, france24.com, 12 juin 2021](#)

## **LE SORT DES ANCIENS TRADUCTEURS DES FORCES OCCIDENTALES EN AFGHANISTAN**

Depuis de nombreuses années, les Afghans ayant servi comme traducteurs auprès des forces militaires et des ambassades occidentales, sont menacés par les Talibans. Le retrait annoncé d'ici septembre 2021 des troupes étrangères, OTAN et États-Unis, augmente considérablement le risque pour eux de subir des représailles, même si les Talibans soutiennent qu'ils ne seront pas inquiétés s'ils font preuve de « repentir » et s'engagent à ne plus agir désormais « contre l'islam et leur pays ». Ainsi, les demandes de visas d'immigration se multiplient actuellement dans les consulats.

Depuis 20 ans, les États-Unis auraient accordé 18 000 visas, un nombre équivalent serait en attente. 1 358 Afghans ont été admis au Royaume-Uni, plus de 3 000 seraient en voie de l'être. En France, « un peu moins de la moitié des 770 personnels employés » comme interprètes jusqu'en 2012, date du retrait de l'armée française du pays, ont obtenu un visa. Depuis mai 2021, une centaine d'employés des services officiels français ont été autorisés à venir en France pour une durée déterminée.

[Avec AFP, Afghanistan : les talibans appellent les anciens interprètes afghans à rester dans le pays, lemonde.fr, 7 juin 2021](#)

## **DE L'IMPORTANCE DE LA LOGISTIQUE MILITAIRE**

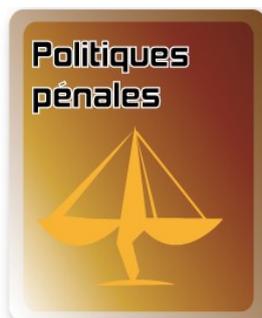
Bien que ne faisant pas partie des cinq grandes fonctions stratégiques du *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale*, la logistique est indispensable au bon fonctionnement, à l'efficacité et à la résilience des armées. Selon l'auteur de cette analyse, longtemps déconsidérée, elle est apparue au fil des différentes opérations extérieures de l'armée française depuis 30 ans « comme une part significative de la stratégie » qui ne pourrait se déployer sans elle. La logistique se doit d'être maîtrisée de bout en bout afin de permettre aux troupes de se projeter et de durer. Pour cela, elle doit intégrer de très nombreux paramètres : envoi et maintenance des matériels et équipements, gestion des ressources et donc mise en œuvre des capacités d'autonomie, gestion des flux dont les relèves des unités... Les armées, toujours plus énergivores, nécessitent également d'anticiper les besoins en carburants et en électricité. De plus, un des défis majeurs actuels de la logistique opérationnelle est de parvenir à sa numérisation et à une interopérabilité des Systèmes d'information logistique (SIL). L'externalisation, si elle peut être envisagée en appui ponctuel, doit rester limitée, de même que la coopération multinationale, afin de privilégier l'autonomie des forces. Les conflits futurs, que l'auteur prédit « plus intenses »,

pourraient contraindre les bases de soutien « à se déplacer régulièrement ». Il conclut sa réflexion sur l'énumération des nouveautés technologiques et leurs opportunités offertes aux activités de logistique (convois de véhicules autonomes, exosquelettes, drones pour, par exemple, ravitailler certaines zones, « prédiction de maintenance » grâce à des capteurs et à l'interprétation des données, l'impression 3D, très utile pour la fabrication des pièces détachées, etc.).

[BACQUET Jean-Marc, La redécouverte du défi logistique militaire, \*ifri.org\*, 26 mai 2021](#)



## POLITIQUES PÉNALES



### IMPRÉPARATION COUPABLE DE LA JUSTICE À LA CRISE DE LA COVID-19

Un rapport de la Cour des comptes est revenu sur les raisons du quasi-arrêt du fonctionnement des services judiciaires pendant le premier confinement du printemps 2020. L'instance souligne que la décision inédite de fermeture générale des tribunaux prise par la garde des Sceaux est en contradiction avec la qualité de secteur d'activité d'importance vitale attribuée à la Justice, renvoyant l'image d'une activité à « caractère non essentiel ». Cette décision révèle l'impréparation à la gestion de crise des juridictions qui ne disposaient pas de Plans de continuité d'activité (PCA) alors que l'administration centrale avait fait l'économie d'une doctrine de continuité d'activité. Outre l'improvisation de PCA dans l'urgence, le retard numérique des juridictions a lourdement pesé dans les capacités de maintenir un minimum d'activité. Cette impréparation a eu pour conséquence la dégradation sévère du service rendu aux justiciables (difficultés d'accès à la justice, retard dans les décisions, procédures expéditives) puisque, selon les juridictions, la baisse d'activité a oscillé entre 70 % et 97 %. Les leçons furent partiellement tirées pour les confinements suivants. Considérant qu'une telle « interruption de l'activité judiciaire n'est plus concevable », les Sages de la rue Cambon préconisent une plus large diffusion de la culture et des principes d'organisation de gestion des crises et des risques auprès des magistrats, la transition numérique de l'institution ainsi que le développement de la polyvalence des personnels.

[JACQUIN Jean-Baptiste, Face à la crise sanitaire, l'impréparation de la justice pointée du doigt, \*lemonde.fr\*, 19 mai 2021](#)

[COUR DES COMPTES, Le plan de continuité d'activité des juridictions judiciaires pendant la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid 19, \*lavierepublique.fr\*, mai 2021](#)

### INTRUSION DANS UNE CENTRALE NUCLÉAIRE, GREENPEACE CONDAMNÉE PAR LA COUR DE CASSATION

Le 15 juin 2021, la Cour de cassation a rendu un arrêté écartant « l'état de nécessité » invoqué par les militants de Greenpeace pour justifier leur intrusion en octobre 2017 sur le site nucléaire de Cattenom (Moselle).

L'association avait réussi à introduire huit militants dans la centrale nucléaire afin de dénoncer le manque de protection des piscines à combustibles et leur vulnérabilité en cas d'action terroriste.

Selon la Cour de cassation, cette volonté de dénoncer la fragilité d'un site nucléaire ne peut être invoquée pour justifier une intrusion.

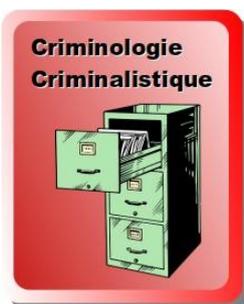
L'arrêt de la Cour des comptes précise que, selon l'article 122-7 du Code pénal, « l'état de nécessité ne peut être utilement invoqué que si, d'une part, le danger est actuel ou imminent c'est-à-dire réel, certain et en cours de réalisation ou est susceptible de se réaliser dans un avenir immédiat en menaçant directement la personne qui a accompli l'acte illégal, d'autre part, si cet acte était le seul moyen de l'éviter ».

Greenpeace est donc condamnée à 25 000 € d'amende et 50 000 € de dédommagement pour les préjudices causés à EDF.

[Arrêt n° 743 du 15 juin 2021 \(20-83.749\) - Cour de cassation - Chambre criminelle, courdecassation.fr](#)



## CRIMINOLOGIE/CRIMINALISTIQUE



### EXTRACTION DE DONNÉES DE TÉLÉPHONES PORTABLES : VULGARISATION DES TECHNIQUES UTILISÉES

Dans les enquêtes criminelles modernes, des appareils mobiles sont saisis sur tous les types de scènes de crime et les données qu'ils contiennent deviennent souvent des preuves essentielles dans l'affaire. Cependant, à mesure que les appareils mobiles deviennent des outils essentiels de la vie quotidienne, les préoccupations en matière de sécurité et de protection de la vie privée augmentent. Ainsi, les

fournisseurs de smartphones modernes ont mis en place de multiples types de mesures de protection, comme le chiffrement, pour se prémunir contre tout accès non autorisé aux données contenues dans leurs produits.

Cette tendance rend l'acquisition des données par les enquêteurs de plus en plus difficile et l'extraction de données de ces appareils pour les enquêtes criminelles devient une tâche plus ardue. Aujourd'hui, la recherche en criminalistique numérique se concentre sur l'identification de techniques plus invasives, souvent très complexes.

Cet article présente les premiers résultats du projet européen H2020-*ExFILES* (*Extract Forensic Information for LEAs from Encrypted Smartphones*). Dans un premier temps, il montre et vulgarise les mesures de protection des appareils mobiles modernes. Il expose, dans un second temps, les nouvelles méthodes d'investigation, plus invasives et souvent très complexes, qui reposent sur le contournement des fonctions de sécurité et l'exploitation des vulnérabilités. Un nouveau modèle d'acquisition de données est également proposé.

[Aya Fukami and al., « A new model for forensic data extraction from encrypted mobile devices », \*Forensic Science International\*, sciencedirect.com, juin 2021](#)

### LES TRACES NUMÉRIQUES DANS VOTRE TÉLÉPHONE PEUVENT TRAHIR VOS MOUVEMENTS ET ACTIONS

La forte intégration des smartphones dans la vie quotidienne offre de nouvelles possibilités d'investigations indirectes. En particulier, les traces numériques des smartphones peuvent désormais être de plus en plus utilisées pour déduire des informations sur les actions effectuées par les utilisateurs sans que ces derniers ne puissent s'en rendre compte.

Cet article démontre que, sans le vouloir, certaines applications comme, par exemple, WhatsApp, enregistrent des informations provenant des capteurs présents sur les téléphones (accéléromètre, horodatage, capteur de mouvement, rythme cardiaque). Ainsi, un certain nombre d'applications populaires ont été ici examinées afin de rechercher des traces de fichiers contenant des informations horodatées liées au mouvement du téléphone.

De ces expériences, il ressort que les informations enregistrées par ces applications permettent, par exemple, de distinguer les périodes pendant lesquelles il y a eu inaction, marche, course et conduite. Parmi les utilisations possibles de ces traces, citons l'estimation de l'instant d'un accident de la circulation, de l'heure d'un incident impliquant

l'utilisateur du téléphone (types d'actions, décès) et la formulation d'énoncés de probabilité via un rapport de vraisemblance bayésienne<sup>3</sup>.

[VAN ZANDWIJK Jan Peter, « The phone reveals your motion: Digital traces of walking, driving and other movements on iPhones », \*Forensic Science International, sciencedirect.com\*, juin 2021](https://www.sciencedirect.com)

## PREMIÈRE RECONNAISSANCE JUDICIAIRE D'UN VIOL « LESBOPHOBE »

La Cour d'assises de Paris vient de reconnaître pour la première fois en France le caractère « lesbophobe » d'un viol commis en 2017.

Cette affaire concerne une jeune femme de 34 ans qui avait été violée, violentée et humiliée par un homme de 25 ans dans un appartement à Saint-Ouen (93). Ce crime, jugé une première fois en mars 2020 par la Cour d'assises de Seine-Saint-Denis, avait conduit à la condamnation de son auteur à une peine de 15 ans de réclusion criminelle sans toutefois que le caractère « lesbophobe » ne soit relevé par la Cour. L'appel devant la Cour d'assises de Paris a provoqué un jugement différent qui, lui, relève la circonstance aggravante de l'homophobie en qualifiant ce crime de « viol en raison de l'orientation sexuelle sur une femme homosexuelle » mais en condamnant l'auteur à une peine un peu réduite (14 ans de réclusion criminelle).

Malgré cette légère réduction de la durée de la peine de réclusion, la victime se montre satisfaite de ce jugement qui va notamment l'aider à se reconstruire en reconnaissant que l'individu voulait « la nier en tant que lesbienne, la punir ».

Le conseil de la victime a lui aussi souligné l'importance de cette première judiciaire « historique » en rendant, notamment, hommage à maître Gisèle Halimi qui, dès 1978, lors du procès dit d'Aix-en-Provence, avait cherché à faire relever l'aspect « punitif » d'un viol commis à l'époque par trois agresseurs sur un couple de femmes homosexuelles.

En parallèle, les associations de défense LGBT précisent que dans ce type d'affaires (viol de femmes homosexuelles), les auteurs arguent fréquemment que ces femmes doivent être « corrigées » car, en ne soumettant pas à des relations sexuelles avec des hommes, elles sont « anormales » et « malades ».

Enfin, lors du premier procès de ce viol en 2020 à Bobigny (93), l'avocat général avait déclaré que « quatre pour cent des femmes hétérosexuelles disent avoir été victimes d'un viol, contre dix pour cent des femmes lesbiennes. On ne peut pas faire semblant de ne pas comprendre ». Bien que ses réquisitions n'aient pas été suivies à l'époque pour l'aspect « lesbophobe » de ce crime, les statistiques présentées, qui relèvent certes des enquêtes de victimation, semblent démontrer que la « punition » constitue une part importante de l'élément moral de cette infraction.

[Avec AFP, Pour la première fois, un viol reconnu comme « lesbophobe » aux assises, lepoint.fr, 29 mai 2021](https://www.lepoint.fr)

3 L'approche bayésienne est une méthode par laquelle on calcule les probabilités de diverses causes hypothétiques à partir de l'observation d'événements connus.

## OPÉRATION « TROJAN SHIELD » : PLUS DE 800 ARRESTATIONS À TRAVERS LE MONDE

L'opération « Trojan Shield » (ou « OTF Greenlight » ou « Ironside ») menée par les forces de police de 16 pays avec le support d'Europol a débouché sur plus de 800 arrestations. En parallèle, ont été saisis plus de 8 tonnes de cocaïne, 22 tonnes de cannabis, 8 tonnes de drogues de synthèse (amphétamine et méthamphétamine) 250 armes à feu, 55 véhicules de luxe et plus de 48 millions de dollars dans diverses devises et cryptomonnaies.

Cette opération est le fruit d'une coopération judiciaire internationale fondée sur le partage d'information et l'exploitation d'une messagerie cryptée, créée avec le concours de la police australienne et contrôlée par le FBI depuis 2019. Les autorités policières ont profité de l'engouement des criminels internationaux pour les messageries sécurisées, en concevant cette plateforme de discussion sur mesure dénommée « Anom » : application de messagerie et de voix sur IP chiffrée (comme Signal ou Telegram) et fonctionnant sur des téléphones personnalisés. Les smartphones cryptés étaient vendus environ 2 000 dollars au marché noir. Le service de messagerie était déguisé en application de calculatrice et il suffisait de taper un code pour y accéder. Le smartphone était recommandé et commercialisé par des « criminels influenceurs » pour infiltrer les réseaux mafieux. Ce service a été utilisé sur plus de 12 000 terminaux appartenant à au moins 300 syndicats du crime dans plus de 100 pays. Plus de 27 millions de messages ont ainsi pu être analysés et suffisamment de preuves ont été recueillies pour permettre aux forces de police de passer à l'action.

[FILIPPONE Dominique., La messagerie chiffrée Anom infiltrée par le FBI piège des criminels, lemondeinformatique.fr, 8 juin 2021](#)

## UN FICHER MONDIAL D'IDENTIFICATION ADN POUR LES PERSONNES DISPARUES

Interpol (agence internationale de coopération policière) a lancé une nouvelle base de données mondiale appelée « I-Familia ». Elle collectera les profils ADN des membres volontaires de la famille des personnes disparues en vue d'une comparaison avec l'ADN relevé sur des corps non identifiés. Des algorithmes évalueront les probabilités de concordance. Les résultats seront ensuite interprétés par des techniciens spécialisés avant transmission aux forces de police recherchant la personne et celles ayant découvert la dépouille.

À ce jour, plus de 12 000 personnes disparues sont actuellement recherchées alors que des corps et restes humains sont régulièrement retrouvés sans pouvoir être identifiés. Cet outil d'intelligence artificiel conçu aux Pays-Bas sera un nouvel atout dans l'arsenal des enquêteurs pour permettre aux familles de faire leur deuil.

Conforme au Règlement général sur la protection des données (RGPD), « I-Familia » ne contient pas de données nominatives et n'est pas connectée aux bases criminelles d'Interpol.

[Dossier de présentation I-Familia, interpol.int, 1<sup>er</sup> juin 2021](#)



## SÉCURITÉ DES MOBILITÉS



### RODÉOS URBAINS, DE NOUVELLES PARADES EFFICACES ?

Le 16 juin 2021, le ministre de l'Intérieur a adressé une note au directeur général de la police pour demander 50 opérations de contrôles et « saisir systématiquement les deux roues » dans les quartiers les plus touchés par les rodéos urbains.

Le rodéo urbain, aussi appelé « rodéo sauvage », est une activité pratiquée par les jeunes de banlieue, qui s'amusent à faire des acrobaties au guidon de leurs scooters ou motos, le plus souvent

avec très peu de protections. Ces pratiques sont de plus en plus souvent filmées et diffusées sur les réseaux sociaux, ce qui entraîne un phénomène d'imitation. Fin avril 2021, à deux reprises, des vidéos enregistrées par des amateurs ont fait le tour de la Toile.

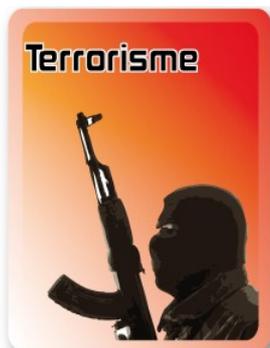
Outre les nuisances sonores pour le voisinage, ces rodéos sauvages font surtout courir des risques aux conducteurs de motos et au public qu'ils peuvent croiser lors de leurs acrobaties. Le 9 juin 2021 à Strasbourg, un chauffard sans permis se livrant à un rodéo urbain a ainsi renversé un enfant de dix ans.

Pour les forces de l'ordre, l'interpellation de ces jeunes sans casque s'avère particulièrement délicate, car tout accident corporel peut provoquer des flambées de violence. Les jeunes ont par ailleurs tendance à quitter leur quartier pour s'exhiber en centre-ville, comme à Lyon. Si certains policiers demandent à pouvoir poursuivre plus systématiquement les chauffards, voire à pratiquer la percussion tactique comme à Londres, les acteurs publics plaident, eux, pour plus de prévention.

[PERRU Axel, COUDURIER Pierre, "Rodéos urbains" : quelles pistes pour y mettre un terme ?, marianne.net, 18 juin 2021](#)



## TERRORISME



### VERS UN RENOUVEAU DU FLNC ?

Quarante-cinq ans jour pour jour après la création du Front de libération nationale corse (FLNC), le 5 mai 2021, une conférence de presse clandestine, conduite par plusieurs individus armés et cagoulés, a annoncé la création du « FLNC Maghju 21<sup>4</sup> ». Le FLNC a marqué la radicalisation de la revendication régionaliste et s'est inscrit dans la symbolique de la lutte clandestine contre l'envahisseur en ayant recours à l'action violente. Il a connu de multiples scissions se traduisant par de nombreux règlements de comptes internes dans une course à la légitimité dans la lutte armée. Dotée de différentes vitrines politiques légales, la représentation politique des mouvements nationalistes, autonomistes et indépendantistes progresse sensiblement aux élections territoriales dans les années 2010, permettant la satisfaction de plusieurs revendications (langue corse, statut fiscal, amnistie de prisonniers...). Ces résultats amènent à l'apaisement des violences sans toutefois que la lutte armée ne soit officiellement abandonnée malgré l'annonce du dépôt des armes en 2014. La jeunesse corse conserve une forte adhésion à la cause identitaire. Cela pourrait expliquer ce mouvement renouant avec la clandestinité et la menace d'actions armées pour maintenir la pression et obtenir de nouvelles avancées après les élections territoriales de juin.

[« F.L.N.C. Maghju 21 » : un nouveau groupe armé annonce sa création lors d'une conférence de presse clandestine, france3-regions.francetvinfo.fr, 5 mai 2021](#)



## INTERNATIONAL



### LE DIFFICILE RAJEUNISSEMENT DE LA POPULATION CHINOISE

Confronté à une baisse de la natalité, le gouvernement chinois a annoncé le 31 mai 2021 autoriser les couples à avoir non plus 2 mais 3 enfants, ainsi que la mise en place d'aides aux familles qui feraient ce choix.

En effet, l'actuel taux de fécondité (de 1,69 en 2018) ne permet pas de renouveler les générations (seuil de 2,05 enfants par femme) tandis que le nombre de décès pourrait dépasser celui des naissances.

Selon le dernier recensement, et bien que les effets de la COVID-19 n'y soient pas étrangers, le nombre de naissances a diminué de manière alarmante de 2,65 millions entre 2019 et 2020.

Le contrôle des naissances depuis 42 ans est fortement ancré dans les esprits mais ne suffit pas à expliquer la réticence pour les fratries. La question financière pèse sur les consciences et ce, d'autant plus que le coût de la vie a augmenté (notamment les frais de logement, d'éducation et de garde d'enfants) suite à la fulgurante montée de la population urbaine depuis 1979.

De plus, les terribles conséquences de la politique de l'enfant unique (infanticides, avortements ciblés) ont créé un déséquilibre hommes / femmes de 10 à 15 %, freinant les mariages et la natalité. La hausse de l'emploi des femmes (61 % actuellement), privilégiant pour la plupart leur carrière au rôle de mère de famille, influe également sur la natalité.

Parallèlement à cette chute des naissances, la Chine fait face à une population vieillissante (1/5 de la population). Bien qu'ayant un système mixte (capitalisation et répartition), le Parlement chinois a voté en mars un report progressif de l'âge de la retraite dans les 5 ans. Cette baisse du nombre d'actifs freine la relance de la consommation post-épidémique, actifs qui ont tendance à épargner au vu de l'allongement de l'espérance de vie et le manque de main-d'œuvre dans l'accompagnement des personnes âgées se ressent déjà. Les industries de pointe travaillent d'ailleurs à la création de robots de compagnie afin de pallier ces difficultés.

C'est une véritable politique nataliste axée sur les congés maternité, la construction d'infrastructures de garde, l'allègement des coûts d'éducation et des soins pédiatriques qui permettrait aux couples de travailler tout en ayant des enfants.

Par ailleurs, l'augmentation des pensions de retraites est indispensable afin de soulager la génération d'enfants uniques devant subvenir à la fois aux besoins de leur(s) enfant(s) et de leurs parents vieillissants.

Des sinologues évoquent la solution de favoriser l'immigration (celle-ci était de 0,07 % de la population en 2015) pour contrer la baisse de la natalité mais il faudrait compter sur des millions d'immigrants et une véritable volonté politique, non inscrite dans les us et coutumes de l'Empire du Milieu.

[DE MENTQUE Inès, La Chine autorise 3 enfants par couple : un pari déjà perdant ?, marianne.net, 2 juin 2021](https://www.marianne.net/2021/06/02/la-chine-autorise-3-enfants-par-couple-un-pari-deja-perdant/)

## LA NASA ANNONCE LE LANCEMENT DE NOUVEAUX PROGRAMMES D'EXPLORATION DE LA PLANÈTE VÉNUS

Les programmes d'exploration de la planète Mars commencent à peine à porter leurs fruits (*rover Curiosity*, programmes de vols habités à l'horizon 2033) que la *National aeronautics and space administration* (NASA) programme déjà l'exploration de Vénus.

En effet, le nouvel administrateur de la NASA a annoncé que cette dernière va envoyer deux missions robotisées vers Vénus. Les missions, dont le coût total pourrait atteindre un milliard de dollars, constituent la première visite de la NASA sur cette planète depuis le début des années 1990. Le lancement du programme est prévu d'ici la fin de la décennie : « Nous espérons que ces missions nous permettront de mieux comprendre comment la Terre a évolué et pourquoi elle est actuellement habitable alors que d'autres, dans notre système solaire, ne le sont pas ».

La première mission programmée, baptisée DAVINCI+ (*Deep Atmosphere Venus Investigation of Noble gases, Chemistry, and Imaging Plus*), permettra d'envoyer une sphère blindée dans l'atmosphère vénusienne. Ses instruments mesureront les gaz nobles afin de déterminer les origines de la planète et de rechercher le soufre et le carbone près de la surface pour trouver des preuves d'une activité volcanique récente. La seconde mission, baptisée VERITAS (*Venus Emissivity, Radio Science, InSAR, Topography, and Spectroscopy*), permettra de scruter les épais nuages de la planète et de recréer sa topographie afin de révéler la présence de volcans et de plaques tectoniques actives à sa surface.

[VOOSEN Paul, « Venus can't wait—NASA plans blockbuster return to hothouse neighbor », \*sciencemag.org\*, 2 juin 2021](#)

## TOC ! TOC ! QUI C'EST ?

L'armée israélienne utilise à Gaza la technique controversée du « roof knocking » (ou « hakesh bagag » en hébreu, soit « coup sur le toit ») pour alerter les civils palestiniens de la frappe imminente d'un missile, leur permettre de fuir et se protéger ainsi des éventuelles récriminations de la communauté internationale.

Selon un responsable de l'aviation militaire israélienne, la technique consiste à envoyer en premier un petit missile à tête inerte sur le toit d'un bâtiment pour faire comprendre à ses habitants qu'un second missile à charge réelle va être envoyé quelques instants plus tard (ce qui permet ainsi l'évacuation des civils). Des caméras embarquées dans les aéronefs de l'armée israélienne offrent par ailleurs la possibilité au pilote de pouvoir vérifier que cette évacuation est effective et qu'il peut déclencher le tir réel en minimisant les victimes collatérales. Au-delà des « raisons morales » qu'il met en avant, l'État israélien cherche aussi à se prémunir contre les accusations de la communauté internationale (à titre d'exemple : la Cour pénale internationale a ouvert une enquête pour crimes de guerre supposés lors de la guerre de Gaza de 2014).

Cette technique du « roof knocking » est complétée par d'autres procédures visant, elles aussi, à prévenir les civils palestiniens qu'un bombardement va avoir lieu : appel téléphonique au gardien de l'immeuble, diffusion de SMS groupés aux habitants, largage de tracts... Elle a également été adoptée par l'armée américaine en 2016 pour ses opérations en Irak.

Le « roof knocking » fait bien évidemment l'objet de critiques. La première provient de ses cas d'exclusion. C'est, par exemple, celui de la présence avérée d'un « terroriste » dans le bâtiment qui, pour des raisons évidentes d'efficacité, ne prévoit pas d'avertissement...

D'autres récriminations font état d'un délai trop court entre le tir d'avertissement et le tir réel ou relèvent le fait que certains civils ne connaissent pas cette technique, qu'ils s'imaginent que l'arrivée du missile inerte est une attaque réelle qui a échoué et que cette dernière est donc finie.

Enfin, les ONG engagées sur le territoire palestinien font remarquer que les civils épargnés grâce à cette technique d'avertissement présentent néanmoins de nombreux traumatismes psychologiques dus à la soudaineté de l'évacuation et au fait de perdre en quelques instants tous les biens d'une vie en ne pouvant quasiment rien emporter, eu égard aux délais très courts.

[Avec AFP, "Partez, on va bombarder": le "roof knocking" une technique israélienne à Gaza, lepoint.fr, 20 mai 2021](#)

## LE JAPON VA ENVOYER UN MINI-ROBOT BOULE SUR LA LUNE

L'agence spatiale japonaise JAXA a annoncé, le 27 mai 2021, qu'elle prévoyait de faire atterrir un rover de poche sur la Lune en 2022. Le projet est mené par plusieurs géants nippons de la tech : Sony, TOMY et Doshisha. Transporté par un atterrisseur HAKUTO-R construit par la société Ispace, ce rover minuscule aura pour objectifs de prendre des photos et de récolter des données sur la poussière lunaire.

Moins de huit centimètres de diamètre pour à peine 200 grammes, ce robot sphérique ne serait ainsi pas plus grand qu'une balle de baseball.

Les données récoltées seront utilisées pour les prochaines missions de la JAXA. D'ici à 2029, le Japon a en effet pour ambition d'envoyer sur la Lune un tout-terrain à pile à combustible conçu en collaboration avec Toyota. Baptisé *Lunar Cruiser*, il devrait permettre de transporter jusqu'à quatre spationautes et disposer d'une autonomie de 10 000 kilomètres.

[HAMON BEUGIN Valentin, \[L'industrie c'est fou\] Le Japon va envoyer un rover de la taille d'une Pokéball sur la Lune, usinenouvelle.com, 2 juin 2021](#)

## UN SYNDICAT DE POLICE IRLANDAIS DÉNONCE L'IMPOSITION DU JEUNISME

Le syndicat *Garda Representative Association* proteste contre la mise à la retraite d'office des policiers irlandais à 60 ans. Le syndicat considère que les policiers devraient pouvoir travailler au-delà de 60 ans, dès lors qu'ils sont en état de continuer à servir leur communauté. Pour le syndicat, l'institution se prive de l'expérience de ces personnels et mentionne qu'au Royaume-Uni l'âge limite d'activité est de 65 ans. En réalité, seuls les hauts gradés et quelques policiers remarquables atteignent ces 60 ans puisque les policiers peuvent partir à compter de 50 ans (55 ans pour ceux entrés après 2004) en bénéficiant d'une retraite à taux plein, dès lors qu'ils ont 30 ans de service.

[TURRY Soja, « Forced retirement at 60 is ageist, garda body argues », thetimes.co.uk, 9 juin 2021](#)

## ÉTATS-UNIS : UN PLAN « HISTORIQUE » DE 250 MILLIARDS DE DOLLARS POUR CONTRER LA CHINE

Le 8 juin 2021, le Sénat américain a voté un plan très ambitieux, doté d'un budget de 250 milliards de dollars, destiné à ne pas se laisser distancer par la Chine dans les domaines des sciences et des technologies (investissement dans la recherche et le développement concernant notamment l'intelligence artificielle – IA – et l'informatique quantique) et dans le déploiement de la 5G. Il s'agit également de réduire sa dépendance vis-à-vis de la production des puces et des semi-conducteurs, secteur que la Chine ne cesse de développer, et d'améliorer la lutte contre l'espionnage industriel et la protection de la propriété intellectuelle.

La Chine a pour objectif affiché de devenir le leader mondial de l'IA d'ici 2030 et investit des sommes considérables dans la recherche, la formation, la création du start-up. Or, cette domination recherchée va bien au-delà d'une concurrence technologique mais constitue un enjeu majeur en termes d'hégémonie économique, d'influence, donc de modèle politique et culturel. Ainsi, selon le chef de la majorité démocrate au Sénat, la première puissance mondiale « façonne le monde à son image » et laisser la Chine occuper cette position reviendrait à la laisser imposer son « image autoritaire », à rebours des systèmes démocratiques que défendent les États-Unis.

Ce projet s'inscrit dans la ligne de la présidence précédente et fait consensus entre Démocrates et Républicains. Il sera sans surprise adopté par la Chambre des représentants puis promulgué par Joe Biden.

[Avec AFP, Le Sénat des Etats-Unis vote un plan « historique » de 250 milliards de dollars pour contrer la Chine, \*lemonde.fr\*, 9 juin 2021](#)



## COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



### CRÉATION DE LA POLICE MUNICIPALE DE PARIS

À peine la loi « sécurité globale » publiée, le conseil municipal de Paris a adopté le 2 juin 2021 la délibération officialisant la création d'une police municipale. Les 200 premiers agents, dont la formation a débuté en avril, devraient être opérationnels dès la rentrée de septembre. D'ici à 2026 (fin de la mandature), l'objectif annoncé est de 5 000 policiers municipaux agissant en complémentarité des policiers nationaux 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Cela en fera la plus grande police municipale

de France. Ils seront en charge du traitement des incivilités (stationnement, circulation, dépôts sauvages...) et feront également de la prévention. Dotés de caméras-piétons, les agents n'auront pas d'armes à feu ni de pistolets à impulsion électrique mais disposeront d'un gilet pare-balles, de menottes, d'un tonfa et de gaz lacrymogène. Son budget pour 2021 s'élève à 184 millions d'€.

Afin de garantir cohérence territoriale et proximité, les policiers municipaux devraient être regroupés par divisions correspondant aux arrondissements de la capitale. Les maires d'arrondissement disposeront de l'autorité fonctionnelle sur les chefs de ces divisions pour définir les priorités en fonction des besoins locaux. Toutefois, une salle de commandement opérationnelle coordonnera l'ensemble des moyens sous la direction de l'actuel Directeur de la prévention, de la sécurité et de la protection (DPSP). Les cadres de cette police pourront s'appuyer sur les travaux d'un observatoire de la tranquillité publique prochainement créé pour cartographier l'activité et détecter les problèmes émergents. Un comité d'éthique, collégial et indépendant du service, sera également installé pour traiter les plaintes à l'encontre de cette nouvelle force.

[HELAINE FLORENT, Une police municipale à Paris : «Il existe aujourd'hui un besoin d'ultra-proximité», \*leparisien.fr\*, 26 mai 2021](#)



## MIGRATIONS



### LE DANEMARK VEUT ENVOYER SES DEMANDEURS D'ASILE EN AFRIQUE

L'Union européenne s'indigne contre la position politique migratoire du Danemark qui vient d'adopter une loi qui lui permettrait de poursuivre son objectif « zéro demandeur d'asile » sur son territoire. Ce texte controversé a obtenu, le 3 juin 2021, au sein du Parlement, 70 voix contre 24. Concrètement, cette loi autoriserait le Danemark à délocaliser dans un pays étranger les demandes de protection. Le pays tiers accueillerait le demandeur en vue de l'examen de son dossier. Si le dossier du demandeur d'asile obtient un avis favorable, le texte dispose que le Danemark n'aura pas à fournir de protection, mais moyennant finances, c'est le pays tiers concerné qui s'en chargerait. En cas de refus de la demande d'asile, le demandeur devra quitter le pays hôte. Des exceptions seront possibles mais uniquement pour les personnes malades. Pour la mise en pratique de la politique d'externalisation du Danemark, le Rwanda semble être l'un des pays de prédilection ; les discussions sont déjà bien engagées. La Commission européenne et les organisations qui défendent les droits de l'Homme dénoncent la remise en cause du droit d'asile, estimant qu'il y a atteinte à la Convention de Genève de 1951. Cette dernière, entérinée par 145 pays, définit le terme « réfugié » et énonce les droits des personnes déracinées, ainsi que les obligations juridiques des États pour assurer leur protection.

[SAUVAGE, Grégoire, Le Danemark veut envoyer ses demandeurs d'asile en Afrique, France24.com, 3 juin 2021](https://www.france24.com/fr/20210603-danemark-afrique-asile)



## SCIENCES ET TECHNOLOGIES



### UNE ALTERNATIVE À LA CLASSIFICATION DE FITZPATRICK

La classification de Fitzpatrick ou phototype permet de classer les individus selon la réaction de leur peau lors d'une exposition solaire. Quatre couleurs sont réservées aux personnes de peau « blanche », une pour les peaux « noires » et une autre pour les peaux « marron ». Cette méthodologie est utilisée par les dermatologues, les industriels en cosmétique et les groupes technologiques fabriquant des systèmes de reconnaissance faciale ou des capteurs de fréquence cardiaque.

Mais créés en 1970, les phototypes ne représentent aujourd'hui plus assez objectivement les différentes populations de couleur.

Des chercheurs du département américain de la Sécurité intérieure ont d'ailleurs proposé, en octobre 2020, son abandon en matière de reconnaissance faciale.

Google a annoncé travailler en collaboration avec des experts scientifiques et médicaux ainsi que des personnes de couleur afin d'intégrer un panel plus diversifié et ainsi obtenir de meilleurs résultats en matière d'intelligence artificielle.

Les groupes sous-représentés dans les études et tests peuvent donner lieu à des résultats erronés.

[DAVE Paresh, Reuters \(Version française Claude Chendjou, édité par Blandine Hénault\), Google développe une alternative à la classification controversée de Fitzpatrick sur la couleur de peau, sciencesetavenir.fr, 18 juin 2021](#)

### UN NOUVEAU PROCESSEUR ULTRA-SÉCURISÉ À STRUCTURE ALÉATOIRE

Des chercheurs en informatique ont développé un nouveau processeur<sup>5</sup> ultra-sécurisé capable de modifier aléatoirement sa structure, ce qui le rendrait pratiquement inviolable. Il s'agit d'une nouveauté technologique importante qui va pouvoir renforcer considérablement la sécurité informatique et déjouer les attaques informatiques classiques.

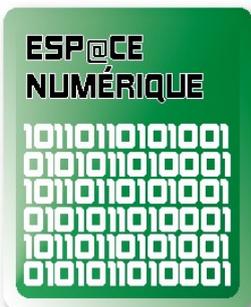
La plupart des processeurs ont une architecture x86 (ordinateurs) ou ARM (téléphones portables). Les pirates informatiques doivent ainsi connaître parfaitement les détails de cette microarchitecture pour pouvoir greffer leur code malveillant (*malware*) sur les systèmes vulnérables.

Le processeur, appelé Morpheus, transforme l'architecture de l'ordinateur en un véritable puzzle aléatoire. L'étude s'est inscrite dans le cadre d'un programme parrainé par la *Defense Advanced Research Program Agency (DARPA)* des États-Unis, qui visait à concevoir un processeur sécurisé capable de protéger les logiciels vulnérables. Grâce à cette approche, le processeur empêche, pour l'instant, tout logiciel vulnérable de s'exécuter. L'année dernière, 525 chercheurs en sécurité informatique ont passé trois mois à essayer, en vain, de pirater le processeur.

[PAIANO Jonathan, Un nouveau processeur rend tout piratage impossible en transformant l'ordinateur en « puzzle aléatoire », trustmyscience.com, mai 2021](#)

<sup>5</sup> Le processeur est le composant informatique qui exécute tous les calculs dans un ordinateur et qui permet donc de faire fonctionner les logiciels.

## ESPACE NUMÉRIQUE



### PANNE DES NUMÉROS D'URGENCE

Le 3 juin 2021, de 18 heures à minuit, une panne d'ampleur a affecté les numéros d'urgence du Samu, des pompiers et de la police (le 15, le 17, le 18, le 112). L'incident a touché de manière « partielle mais significative la réception des appels d'urgence 15/17/18/112 sur l'ensemble du territoire national », a confirmé le ministère de l'Intérieur dans un communiqué.

Certaines préfectures ont conseillé de se rendre physiquement dans les services : casernes, gendarmerie, commissariat, centres hospitaliers. Mais ce sont surtout des numéros d'urgence alternatifs à 10 chiffres, fixes ou mobiles, qui ont été mis en place et diffusés sur les réseaux sociaux par les pouvoirs publics.

Près de 400 numéros de contournement ont été maintenus toute la matinée du 4 juin. Le directeur général de l'opérateur a été convoqué au ministère de l'Intérieur et a présenté « ses plus vives excuses ».

Orange gère en effet ces numéros courts, comme le 14, le 15 ou le 18, ou plus précisément, leur extension vers des numéros « normaux ». Lorsqu'un usager compose le 15, ce numéro est « traduit » par un serveur en un numéro à dix chiffres correspondant au centre le plus proche de l'origine de l'appel.

À l'origine de la défaillance du 2 juin, Orange invoque une opération de maintenance entraînant « un incident technique sur un équipement de type routeur qui achemine le trafic ». Ces équipements gèrent aussi des bases de données complexes, avec une correspondance entre les numéros courts des urgences et les numéros longs des centres. Les numéros d'urgence sont redevenus pleinement opérationnels sur l'ensemble du territoire national le 4 juin 2021. L'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) pilotera un audit de contrôle du réseau et des services d'orange dont les conclusions sont attendues dans un délai de deux mois. Orange a également diligenté une enquête interne.

[BEMBARON Elsa, Mis en cause dans la panne des numéros d'urgence, Orange présente «ses plus vives excuses », \*lefigaro.fr\*, 3 juin 2021](#)

### PIRATAGE : LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR BELGE VICTIME D'UNE ATTAQUE INFORMATIQUE DEPUIS DEUX ANS

La Belgique a subi, au cours des deux dernières années, un piratage informatique de très grande ampleur classé dans la catégorie « crise nationale ». Cette cyberattaque est attribuée à « un État étranger » – la Chine, « à 99,9 % ». Les pirates auraient utilisé une faille du système Microsoft Exchange identifiée et corrigée en 2020. Cette faille était seulement connue d'un groupe de hackers chinois appelé « Hafnium ». Ils ont pu notamment avoir accès à un « registre national » regroupant toutes les données d'identité des citoyens ou aux informations sur les résidents étrangers. Tout le système informatique est concerné, à l'exception des « éléments les plus sensibles au plan sécuritaire » selon des sources officielles, dont le parquet fédéral chargé du terrorisme et de la grande criminalité. C'est la deuxième fois en quelques semaines que la Belgique met au jour une cyberattaque ; le 4 mai dernier, 200 sites gouvernementaux belges ont été paralysés au travers du réseau Belnet.

[STROOBANTS Jean-Pierre, En Belgique, le système informatique du ministère de l'intérieur a été piraté depuis deux ans, \*lemonde.fr\*, 26 mai 2021](#)

## LES DEMANDES DE RETRAIT DE CONTENUS EN LIGNE EN HAUSSE DE 325 %

La Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) est en charge du contrôle des demandes visant au retrait des contenus mais aussi au déréférencement ou au blocage de sites exposant des contenus à caractère terroriste ou pédopornographique. Sur plus de 55 000 demandes examinées, ce contrôle s'est soldé par 7 recommandations (pour des demandes de retrait de contenus dont le caractère terroriste n'était pas établi).

Si les demandes de blocage de sites sont en hausse de 24 % (519 sollicitations en 2020), celles concernant les retraits de contenus explosent avec une augmentation de 325 % par rapport à 2019. Seules les demandes de déréférencement sont en forte baisse. L'Office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information et de la communication (OCLCTIC) est à l'origine d'une majorité de ces demandes, essentiellement pour des contenus pédopornographiques (93 % des demandes de retrait et 95 % des demandes de blocage) signalés sur la plateforme Pharos. Il faut noter que 73 % des demandes de retrait aboutissent.

Plusieurs textes législatifs nationaux et européens devraient prochainement accélérer les processus de traitement de ces requêtes pour limiter la visibilité et la propagation des contenus illégaux.

[LINDEN Alexandre, Rapport d'activité de la personnalité qualifiée, \*cnil.fr\*, 2020](#)

## DU CLOUD SOUVERAIN À LA LABELLISATION DE SOLUTIONS ÉTRANGÈRES

La nouvelle stratégie de l'État français semble abandonner l'idée d'un *cloud* (service d'hébergement de données et de logiciels) « souverain » pour une approche plus simple de labellisation de la qualité et de la sécurité de services offerts par des prestataires étrangers. Seuls les ministères régaliens de l'Intérieur, des Armées et de l'Économie bénéficieront d'une prestation assurée par l'État. Les autres ministères, administrations et collectivités territoriales auront recours aux solutions du marché privé identifiées « *cloud* de confiance ». Il reviendra à l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) d'évaluer et de labelliser ces solutions sous le double prisme de la sécurité technique et juridique.

Si la labellisation reposera sur des serveurs installés en France ou en Europe, rien ne pourra garantir qu'il n'y aura pas de transferts des données en utilisant des technologies *cloud* américaines. En Europe, le marché du *cloud* pesait 57 milliards d'€ en 2020 et devrait être décuplé d'ici 2030.

[CESSIEUX Baptiste, Cloud public : l'État labellise, les collectivités s'interrogent, \*lagazettedescommunes.com\*, 9 juin 2021](#)

## PRÉVENTION SCOLAIRE, LES DANGERS D'INTERNET SERVIS SUR UN PLATEAU PAR LES GENDARMES

Mi-juin 2021, *Le Parisien* Île-de-France a mis en lumière l'action de la commandante de compagnie de gendarmerie de Meaux, en partenariat avec la communauté d'agglomération du Pays de Meaux, pour mettre en place une initiative visant à alerter les collégiens sur les dangers potentiels d'Internet et des réseaux sociaux. Comme l'explique l'officier, « avec le confinement, il y a eu une accélération du numérique, qui a fait sauter en même temps le contrôle parental ».

Si ce type de démarche auprès du jeune public des établissements scolaires n'est pas nouveau, le support de communication utilisé s'avère plus original : 2 000 sets de table ont été réalisés pour diffuser des conseils de prudence et des numéros utiles. Plusieurs thèmes sont abordés, comme la protection des données personnelles, les mots de passe, l'esprit critique, les contenus inappropriés, la publication de contenus, etc.

La cheffe d'escadron rappelle dans l'article l'importance de cette sensibilisation : « Les parents pensent maîtriser les réseaux parce qu'ils sont sur Facebook, mais leurs enfants en utilisent d'autres et sans la maturité nécessaire ».

[SEGISSEMENT Thomas, Pays de Meaux : les dangers d'Internet et des réseaux sociaux servis sur un plateau aux collégiens, leparisien.fr, 14 juin 2021](#)

## LE CONTINENT AFRICAIN, CIBLE DES HACKEURS

Le développement massif du numérique en Afrique ne s'est pas accompagné d'une sensibilisation suffisante aux enjeux de sécurité, notamment dans la partie francophone. Dès lors, les investissements dans les moyens matériels et humains n'ont pas suivi cet essor de la digitalisation et rendent les entreprises et institutions des pays africains très vulnérables aux cyberattaques. Le préjudice financier était estimé, en 2017, à 3,5 milliards de dollars « à l'échelle du continent ». En 2020, selon un sondage, 92 % des entreprises enquêtées ont eu recours au télétravail dans le contexte de la crise sanitaire. Les « incidents » se sont alors multipliés pour atteindre, selon l'éditeur de logiciels de cybersécurité Kaspersky, les chiffres de 28 millions d'actions de piratage, pour la plupart pilotées par des groupes organisés. Ces derniers ciblent particulièrement le secteur financier et les infrastructures vitales telles que les télécommunications et les énergies.

« La Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel (...) n'a été signée que par 18 pays et ratifiée par huit. » Si les autorités étatiques semblent prendre conscience de la gravité de la situation et de la nécessité d'agir, elles en restent le plus souvent à des déclarations d'intention et à l'élaboration de textes juridiques sans grand effet car non suivis de budgets adéquats dans la formation aux compétences requises. Une des solutions avancées à l'occasion du premier Cyber Africa Forum (qui s'est tenu à Abidjan le 7 juin 2021) est de recruter des « brouteurs »<sup>6</sup> pour les « convertir » à la cybersécurité. De plus, le marché de la cybersécurité est présenté comme une opportunité en termes de bénéfices financiers.

[CIYOW, Yassin, Cybersécurité : l'Afrique sous la menace d'un « chaos numérique », lemonde.fr, 9 juin 2021](#)

6 « Un brouteur est un arnaqueur opérant sur Internet, notamment sur les réseaux sociaux. Le phénomène du broutage est apparu dans les années 2000. » (Source : Wikipédia)

[Les Grandes Cyberattaques qui ont marqué le cyberspace africain en 2020, \*cybersecuritymag.africa\*, 20 décembre 2020](#)

## IMPLANTATION DES *DATA*CENTERS

Cette Note de l'Institut Paris Région fait le point sur les défis posés par l'implantation des *datacenters* appartenant généralement à des entreprises privées et sur les politiques de gestion de ces installations, qui sont pilotées au niveau local ou national selon les cas. Elle illustre son propos par les exemples de trois villes européennes : Dublin, Stockholm et Amsterdam. Les besoins en centres de données ne font qu'augmenter du fait du développement continu du numérique. Ils nécessitent de prendre en compte de nombreux aspects : choix de leur localisation, urbanisme et occupation des sols, possibilités de raccordements aux réseaux de distribution et de transmission électriques, consommation énergétique très importante pouvant « entraîner des conflits d'usage, voire des pénuries ». Elles exigent également une réflexion sur les sources d'approvisionnement (énergies vertes, décarbonées...), sur le recyclage de la chaleur générée par ces infrastructures (« chaleur fatale ») et les moyens à mettre en œuvre pour leur refroidissement, sur l'anticipation d'une éventuelle extension, la fiscalité à appliquer, la surveillance des sites... Les modes de régulation et de réglementation varient d'une ville à l'autre, favorisent plus ou moins la coordination entre les différents acteurs concernés (publics et privés) et sont plus ou moins souples. Les auteurs de la Note plaident toutefois pour une « planification nationale » de la numérisation des territoires, en raison de l'importance des enjeux et de la nécessité d'une extension d'autant plus maîtrisée qu'elle est inévitable.

[LOPEZ Fanny, GAWLIK Maximilien, \*Data centers\* : anticiper et planifier le stockage numérique, \*institutparisregion.fr\*, mai 2021](#)



## MONDE DE L'ENTREPRISE



### LES CONFLITS RELIGIEUX AU TRAVAIL SONT EN AUGMENTATION

Selon une enquête réalisée par l'Observatoire du fait religieux en entreprise (OFRE) sur la période 2020-2021 et récemment publiée par l'institut Montaigne, les conflits pour des motifs religieux au sein du monde du travail sont en nette augmentation (enquête réalisée sur un échantillon représentatif d'environ 25 000 cadres et managers exerçant leur activité en France).

Alors qu'en 2019, les comportements qualifiés de « rigoristes » ne concernaient que 8 % des situations de travail, ces derniers s'observent désormais au sein de 12 % de ces mêmes situations de travail. Ils se présentent le plus souvent par le refus de travailler avec une femme, la tentative d'imposer une pratique religieuse au sein de l'entreprise ou la remise en cause de la hiérarchie. L'enquête qui, pour la première fois, catégorise les différentes religions, précise que l'islam serait à l'origine des trois quarts des cas des comportements rigoristes.

C'est dans le secteur industriel que ces comportements « rigoristes » se distinguent le plus ainsi qu'au sein du transport, de la logistique, du BTP et de la grande distribution. Chacune des religions « perturberait » le monde du travail à sa manière : à titre d'exemples, les salariés adeptes des cultes évangéliques seraient les plus prosélytes alors que les attitudes de défiance vis-à-vis des femmes seraient majoritairement observées parmi les salariés musulmans. Les faits religieux les plus fréquents qui impactent l'organisation du travail concernent en premier lieu – 29 % des cas – les demandes d'absences (Ramadan, Vendredi Saint...) suivies de près par le port apparent de signes religieux (24 % des cas).

Enfin, l'augmentation des phénomènes religieux en entreprise induirait des situations de discriminations. Toujours selon cette enquête, les discriminations du « quotidien » au sein du monde du travail pour appartenance à une religion concerneraient à égalité tous les cultes et seraient stables alors que celles liées à l'embauche stigmatiseraient principalement les musulmans (70 % des cas).

[Avec AFP, Religion en entreprise: les comportements conflictuels en hausse, \*lefigaro.fr\*, 17 mai 2021](#)

### IKEA CONDAMNÉE À UN MILLION D'EUROS D'AMENDE POUR AVOIR ESPIONNÉ SES SALARIÉS

Le 15 juin 2021, la société Ikea France a été condamnée à un million d'euros d'amende par le tribunal de Versailles qui a retenu le « recel de données à caractère personnel par un moyen frauduleux » à l'encontre de la société. L'ancien PDG d'Ikea France a de son côté été condamné à deux ans d'emprisonnement avec sursis et 50 000 euros d'amende.

« L'enjeu » de ce procès est celui « de la protection de nos vies privées par rapport à une menace, celle de la surveillance de masse », avait déclaré la procureure en demandant que la réponse pénale soit un « message fort » envoyé à « toutes les sociétés commerciales ». Quinze prévenus étaient poursuivis dans ce dossier, anciens dirigeants de l'entreprise, directeurs de magasins, fonctionnaires de police ou le patron d'une société privée d'investigations .

Cette affaire a été révélée par la presse puis instruite en 2012. Près de 400 salariés ont fait l'objet d'enquêtes privées : antécédents judiciaires, relevés de comptes en banque ou encore train de vie... Ikea était notamment accusée d'avoir obtenu des informations figurant dans le Système de traitement des infractions constatées (Stic), un fichier des services de police répertoriant les auteurs et les victimes d'infractions. Selon la procureure, les pratiques illégales remontaient au début des années 2000, mais les prévenus ne comparaissaient que pour des faits commis entre 2009 et 2012, les années antérieures étant couvertes par la prescription.

[ARAMA Valentine, Ikea condamnée à un million d'euros d'amende pour avoir espionné ses salariés, \*lepoint.fr\*, 15 juin 2021](#)



## ENVIRONNEMENT



### LA TOUR EIFFEL ILLUMINÉE À L'HYDROGÈNE VERT

Le 25 mai, la Tour Eiffel a été illuminée pour la première fois par une énergie renouvelable à base d'hydrogène grâce à un groupe électro-hydrogène GEH2 développé par la start-up EODev.

D'une emprise au sol de moins de 4m<sup>2</sup>, le GEH2 fonctionne à l'aide d'une pile à combustible dernière génération fournie par Toyota, laquelle permet la production d'énergie sans émission de Co2 ni particules fines, le générateur ne rejetant que de l'eau chaude et de l'air filtré.

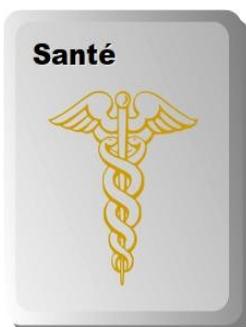
Cette opération, réalisée dans le cadre de l'événement « Le Paris de l'hydrogène », démontre qu'il est possible d'alimenter en énergie propre des zones isolées, des événements temporaires (concerts, chantiers de construction) ou de fournir en énergie de secours des installations sensibles (hôpitaux, *data centers*...).

Lors des Jeux Olympiques de Paris 2024, EODev sera en charge d'équiper par un système de propulsion à hydrogène les navettes fluviales qui navigueront sur la Seine et dans le port de Marseille.

[LOUIS Paul, EODev, la start-up bretonne qui a illuminé la Tour Eiffel grâce à de l'hydrogène renouvelable, \*bfmtv.com\*, 30 mai 2021](https://www.bfmtv.com/actualites/loisirs/la-tour-eiffel-illuminee-a-l-hydrogene-renouvelable-30-mai-2021-1014812.html)



## SANTÉ



### UN BIO-CAPTEUR POUR LUTTER CONTRE LE « JET LAG »

Des scientifiques de l'université de Northwestern (Illinois) sont en train de développer un bio-capteur (implant) de dernière génération permettant de ne plus souffrir du décalage horaire après un vol long-courrier (*jet lag*).

Le dispositif, qui mesure seulement quelques centimètres, pourra être implanté directement sous la peau. L'implant, nommé « *living pharmacy* », aura un impact direct sur le rythme circadien<sup>7</sup>. Les

chercheurs ont ainsi intégré au bio-capteur des cellules capables de libérer des peptides qui modifient ce rythme. L'appareil sera contrôlé via une application installée sur un smartphone.

Le projet vient de recevoir le soutien de l'Agence américaine de recherche pour la défense, qui lui a attribué un financement de 33 millions de dollars. Elle a en effet estimé que la technologie pourrait s'avérer très utile pour les militaires qui voyagent régulièrement.

[MOTHU Julia, Le jet lag bientôt de l'histoire ancienne grâce à un implant ?, \*neonmag.fr\*, 2 juin 2021](#)

### LE SYNDROME DE LA RÉSIGNATION

En Suède, des familles de réfugiés voient certains de leurs enfants – plusieurs centaines depuis une vingtaine d'années – sombrer dans un sommeil profond qui dure des mois, voire des années sans que rien ni personne n'arrive à les réveiller. Les examens médicaux et les électro-encéphalogrammes pratiqués sur les malades révèlent qu'il ne s'agit pas d'un coma, car le cerveau réagit aux stimulations, et ne montrent aucune anomalie particulière hormis un rythme cardiaque « un peu élevé ». Dans tous les cas, les malades sont des enfants issus de l'immigration ayant été confrontés à la violence et aux persécutions. Les médecins ont nommé cette maladie « le syndrome de la résignation ». Si la dimension psychologique de la maladie semble évidente, reste à savoir pourquoi cette maladie ne touche que des enfants et semble se limiter à une zone géographique limitée. Cette étrange maladie semble avoir plusieurs causes : un phénomène physiologique rare lié au stress, à un traumatisme psychique profond et peut-être aussi une origine socio-culturelle, car certaines « ethnies » (Yésidis, Ouïghours...) semblent plus vulnérables que d'autres. Les médecins et les psychologues continuent à étudier les cas.

[CHOQUET Isabelle, Immigration : en Suède, le mystère des enfants endormis qui interroge le pays, \*rtl.fr\*, mai 2021](#)

[Reportage. Le mystère des enfants "endormis" de Suède, \*Courrier international, courrierinternational.com\*, 21 mai 2021](#)



<sup>7</sup> Le rythme circadien est l'horloge biologique humaine calée sur un cycle de 24 heures et régulant l'alternance des phases de veille et de sommeil.

## COVID-19



### LES DROITS DES ENFANTS BAFOUÉS PENDANT LE CORONAVIRUS

Selon le rapport annuel *Index 2021* de l'ONG *KidsRights*, le coronavirus a privé des millions d'enfants du droit fondamental d'accès à l'éducation dans le monde. Sans l'intervention des gouvernements, un risque de « catastrophe générationnelle » est à déplorer, notamment en matière de santé physique et mentale.

Sur 182 pays répertoriés, les efforts étatiques ont été plus ou moins notables au regard du respect de la Convention internationale des droits de l'enfant.

En tête du classement, on trouve l'Islande, la Suisse et la Finlande tandis que le Tchad, l'Afghanistan et la Sierra Leone se placent en dernière position.

Par ailleurs, le Bangladesh se voit féliciter pour avoir consacré une chaîne de télévision nationale à l'école à la maison, la Belgique et la Suède, quant à elles, ont tenté de maintenir leurs écoles ouvertes.

La France, 8<sup>ème</sup> au classement, a gagné une place depuis 2020.

Incluse pour la 1<sup>ère</sup> fois dans la liste de l'organisation, la Palestine prend la 104<sup>ème</sup> place en raison de l'attention qu'elle a portée à la continuité des soins de santé infantiles. En revanche, le Royaume-Uni, l'Australie et la Nouvelle-Zélande n'ont pas assez protégé certains enfants (contre les violences domestiques, notamment) tandis que l'Autriche (141<sup>ème</sup>) et la Hongrie (97<sup>ème</sup>) ont été reconnus comme discriminant les enfants roms.

En outre, 80 millions de mineurs pourraient être privés de vaccinations classiques en raison de la pression sur les soins de santé. Pendant les différents confinements, une « recrudescence inouïe » des violences domestiques a été observée, dont les enfants sont souvent victimes malheureusement.

[Avec AFP, Coronavirus : les enfants risquent une catastrophe générationnelle, \*lepoint.fr\*, 3 juin 2021](#)

### ZEISS INVENTE LES PREMIERS VERRES DE LUNETTES AUTO-DÉCONTAMINANTS

Après plus d'un an de pandémie, bon nombre d'entreprises se sont mises en quête de solutions d'hygiène pour les objets du quotidien, bien trop exposés aux microbes.

Selon une étude du verrier ZEISS et de l'Institut de médecine de précision de Furtwangen, les lunettes sont extrêmement exposées aux virus et bactéries du fait de leur position centrale sur le visage. Et l'on sait que le virus SARS-CoV-2 peut survivre jusqu'à 72 heures sur l'inox et le plastique (matières des verres).

ZEISS, créateur du 1<sup>er</sup> verre anti-reflet, a donc décidé d'innover à travers un nouveau traitement : celui des verres de lunettes auto-décontaminants.

Associé à l'antireflet, le traitement des verres appelé *DuraVision® AntiVirus Platinum* s'inspire des propriétés antimicrobiennes de l'argent. Des concentrations de nanoparticules d'argent sont injectées au sein des couches du traitement antireflet.

Au contact d'éléments pathogènes, les ions chargés positivement de l'argent attaquent automatiquement la membrane cellulaire chargée négativement du micro-organisme pour en neutraliser 99,9 %.

Plusieurs brevets internationaux ont été déposés au regard de la technicité du traitement et les résultats ont pour lors été certifiés par 5 organismes indépendants.

[Innovation : les premiers verres de lunettes auto-décontaminants de ZEISS, \*futura-sciences.com\*, 7 juin 2021](#)

## COVID-19 ET CHÔMAGE PARTIEL : DES ESCROQUERIES À GRANDE ÉCHELLE

Les aides versées par les pouvoirs publics afin de soutenir les entreprises privées ont attisé la convoitise des escrocs qui n'ont pas hésité à se lancer dans des opérations frauduleuses pour détourner un maximum d'argent public.

Le 18 juin 2021, les gendarmes de l'Office central de lutte contre le travail illégal (OCLTI) et de la Section de recherches (SR) de Toulouse ont ainsi interpellé un Franco-Israélien et sa femme suspectés d'escroquerie, de blanchiment, d'association de malfaiteurs et de recel de biens alors qu'ils tentaient de fuir en Israël. Au total, au moins quatre personnes seraient impliquées dans l'affaire, toutes membres de la même famille.

Les escrocs ont usurpé l'identité de 3 600 entreprises et tenté de soutirer plus de 40 millions d'euros à l'État. Le couple arrêté aurait détourné à lui seul près de 11 millions d'euros d'argent public destinés à aider les entreprises pendant la crise du Covid-19. Les gendarmes ont déjà saisi près de deux millions d'euros en liquide.

Fin janvier 2021, la ministre du Travail avait indiqué que quelque 500 000 contrôles menés depuis le début de la crise sanitaire avaient permis de détecter de telles fraudes portant sur environ 200 millions d'euros.

[6MEDIAS, Fraude au chômage partiel : l'énorme escroquerie mise en place par une famille pour détourner des millions, \*capital.fr\*, 19 juin 2021](#)

[Avec AFP, Fraude au chômage partiel : trois mises en examen à Paris, \*lefigaro.fr\*, 19 juin 2021](#)

## GÉOPOLITIQUE DE LA VACCINATION

Un article de la revue *Politique étrangère* établit un bilan provisoire des taux de vaccination contre la Covid-19 dans le monde. Son auteur distingue 3 catégories de pays selon les moyens et les résultats obtenus. L'accès aux vaccins demeure inégal alors que l'objectif à atteindre est l'immunisation collective, érigée en « bien mondial de l'humanité ». Mi-avril 2021, « près de 90 % des doses administrées [soit 880 millions] l'ont été dans des pays à haut revenu ou dans des pays à revenu intermédiaire de tranche supérieure », seulement 0,2 % dans ceux à faible revenu. Ainsi, la moitié des États d'Afrique subsaharienne et d'Océanie n'avaient pas encore entamé de campagne de vaccination.

Malgré l'affichage d'une solidarité internationale, la plupart des pays occidentaux ont « préempté » la majorité des doses disponibles, de 30 à 97 % selon le type de vaccins. De plus, les États-Unis et les États membres de l'Union européenne ont des outils juridiques leur permettant d'interdire, s'ils le souhaitent, les exportations de vaccins produits sur leur sol. L'immunité collective devrait être atteinte d'ici la fin de l'année dans cette partie du globe ainsi que dans quelques autres pays riches (Israël, Émirats arabes unis, Bahreïn...).

La Russie, l'Inde et la Chine, malgré la mise au point de vaccins nationaux, ont des capacités de production insuffisantes et pas assez rapides, au vu des technologies nécessaires à mobiliser et de leur population. En outre, la Chine et la Russie ont fait le choix d'exporter une grande partie de leur production et de ne pas prioriser la vaccination de leurs citoyens.

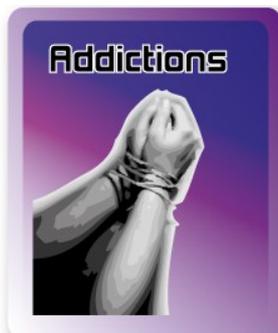
Les autres pays, bien que bénéficiant du programme Covax<sup>8</sup> (161 pays au total), ne devraient pouvoir vacciner que 20 % de leur population d'ici fin 2021, grâce à des achats groupés et à des prix négociés, ou à des livraisons gratuites pour les pays non solvables. En outre, le choix des vaccins est révélateur de la situation géopolitique, « qui ne [serait] pas sans rappeler celle de la guerre froide » : rejet de ceux créés par l'Occident, liens historiques et commerciaux qui conduisent à privilégier ceux de la Russie (ex-URSS) ou de la Chine. Ainsi, à la mi-avril, 72 pays avaient administré « des vaccins russe ou chinois », 123 AstraZeneca, 89 Pfizer-BioNtech et 36 Moderna.

[ALLARD Patrick, COVID-19 : géopolitique de l'immunité collective, ifri.org, été 2021](#)



8 « Pilier vaccins de l'Accélérateur d'accès aux outils COVID-19 », « collaboration mondiale innovante visant à accélérer le développement, la production et l'accès équitable aux tests, traitements et vaccins COVID-19. »

## ADDICTIONS



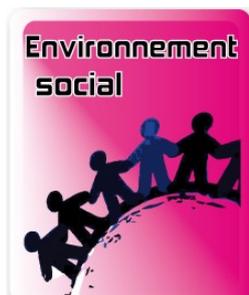
### LE MARCHÉ DE LA DROGUE TOUJOURS PLUS NUMÉRIQUE EN RAISON DE LA COVID

Suite aux restrictions de déplacements imposées par la pandémie, les trafics de drogue ont rapidement été adaptés pour limiter les conséquences sur les capacités d'approvisionnement. La voie maritime a ainsi connu une importante croissance pour compenser la disparition de la voie aérienne et le contrôle accru des déplacements terrestres. De même, les solutions numériques (réseaux sociaux, messageries cryptées) ont été davantage utilisées pendant le confinement avec la livraison à domicile ayant remplacé les points de vente. De ce fait, l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies, dans son rapport pour l'année 2020, signale une consommation s'étant maintenue, voire ayant légèrement augmenté. Il note également une évolution inquiétante de la consommation de crack, en raison de son faible coût qui le rend plus accessible aux personnes en difficulté financière.

[Rapport européen sur les drogues 2021, Observatoire européen des drogues et des toxicomanies, emcdda.europa.eu](https://emcdda.europa.eu)



## ENVIRONNEMENT SOCIAL



### 2,5 FOIS MOINS DE POLICIERS MORTS EN MISSION QU'IL Y A 40 ANS

En France, il n'existe pas de données publiques sur le nombre de policiers morts en mission<sup>9</sup> suite à des violences volontaires – les accidents sont inclus dans les chiffres communiqués, sans précisions sur les circonstances. Néanmoins, le site du Mémorial des policiers français morts en service qui recense « les morts en service et en mission en s'appuyant sur des archives de presse, sur les réseaux sociaux, sur citation à l'ordre de la Nation mais aussi sur les témoignages des familles » – non officiel mais dont les résultats ne sont pas remis en cause par le ministère de l'Intérieur bien que considérés comme incomplets – permet de montrer les tendances. Ainsi, malgré une imputation de décès à des actes de terrorisme pendant la décennie 2010 comparable à celle des années 1980 (aucun durant la décennie 2000), les décès en mission en général ont régulièrement décliné depuis 40 ans et ceux dus à des homicides intentionnels de même, passant de 55 à 23. Si ces chiffres ne peuvent être tenus pour strictement exacts, cette baisse est incontestable et s'expliquerait par la forte diminution des hold-up mais surtout par un changement d'organisation (création du RAID en 1985, exclusivement formé aux interventions les plus dangereuses), une amélioration des équipements (véhicules mieux sécurisés, gilets pare-balles, usage du Flash-ball et du Taser...), la formation des policiers aux techniques de premier secours de guerre et les progrès de la médecine d'urgence. En revanche, le nombre de policiers blessés aurait, quant à lui, augmenté depuis 2004. La présentation de la situation par certains syndicats et médias est donc en partie faussée, la dangerosité de la fonction étant objectivement moindre qu'autrefois même si les comportements agressifs et violents à l'égard des policiers n'ont pas diminué.

Toutefois, ce bilan « favorable » est contrebalancé par un nombre toujours élevé de suicides. Ainsi, les policiers sont 6,3 fois plus nombreux que les autres « actifs occupés » à passer à l'acte. Néanmoins, selon une enquête commandée par la Mutuelle générale de la police (réalisée entre février et mars 2021) les idées suicidaires, lesquelles concernent surtout les plus jeunes recrues, ne seraient pas tant imputables au métier en lui-même qu'à l'ambiance au travail, à des causes personnelles (ruptures familiales, surendettement...) et à la commission de fautes professionnelles. De plus, l'état de « détresse mentale » ne serait pas plus élevé qu'en population générale, mais la possession d'une arme favorise le passage à l'acte.

[MESNIER, Gauthier, Malgré les drames récents, on compte 2,5 fois moins de policiers morts en mission qu'il y a 40 ans, \*lemonde.fr\*, 1<sup>er</sup> juin 2021](#)

[ALBERTINI, Antoine, 24 % des policiers se disent confrontés à des pensées suicidaires, \*lemonde.fr\*, 7 juin 2021](#)



9 Distincts des policiers morts en service (sur le trajet domicile-travail, pendant leur temps de travail, un entraînement, mais hors opération...).

## SOCIÉTÉ



### CONTRE LES FRAUDES, LES CAF SE DOTENT DE 30 « SUPER CONTRÔLEURS »

Les dirigeants de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) ont annoncé le 17 juin qu'ils allaient recruter trente « super contrôleurs » pour lutter notamment contre les fraudes commises par des bandes organisées ou au sein de plusieurs départements.

À l'heure actuelle, 680 contrôleurs « normaux » sont déployés au sein des 101 Caisses d'allocations familiales (CAF) départementales et sont

chargés de constater à la fois les erreurs « de bonne foi » des allocataires mais aussi et surtout les multiples fraudes. La nouvelle force de frappe des « super contrôleurs » sera, quant à elle, organisée en équipes de six agents basées à Bordeaux, Lille, Melun, Strasbourg et Toulon. Selon la CNAF, ils seront chargés de s'attaquer à la « fraude à fort enjeu » commise « à une échelle plus importante que le département » et qui relève plus de la « prédation » que d'un « opportunisme de situation ».

On observe en effet que les délinquants ont recours à des techniques de plus en plus sophistiquées pour frauder. À titre d'exemple, une récente affaire montre qu'un seul délinquant possédait 54 identités différentes parmi les 101 CAF du pays (il semblerait que les délinquants aient constaté que les recoupements de dossiers entre départements étaient « rares », d'où ce déploiement de « super contrôleurs supra départementaux »). D'autres dossiers de fraude montrent aussi que des allocataires de bonne foi sont utilisés par les fraudeurs pour obtenir des versements indus sur lesquels ils perçoivent une « commission ».

Un autre axe de contrôle prévu pour ces nouveaux recrutés sera de lutter contre les marchands de sommeil qui investissent dans des logements indignes, achetés à bas coût, pour ensuite les louer à des personnes bénéficiant d'importantes allocations logement. Il suffirait aux agents des CAF de constater les conditions indignes de location du logement pour stopper le versement de ces allocations aux propriétaires indécents.

Enfin, il est relevé, d'une part, que l'année 2020 a vu le constat des fraudes chuter de 21 % (l'activité de contrôle se portant mal au télétravail induit par la crise sanitaire...) et que, d'autre part et d'une manière générale, l'activité des contrôleurs peut parfois générer un gain pour les allocataires (un tiers des erreurs « de bonne foi » sont au détriment de ces derniers).

[Avec AFP, Les CAF recrutent 30 "super contrôleurs" pour traquer les fraudes massives. \*huffingtonpost.fr\*, 17 juin 2021](https://www.huffingtonpost.fr/2021/06/17/caf-recrutent-30-super-contrôleurs-pour-traquer-les-fraudes-massives/)

### LES FRANÇAIS TOUJOURS PLUS FAVORABLES AUX USAGES SÉCURITAIRES DE LA RECONNAISSANCE FACIALE

Un sondage ODOXA, réalisé en avril 2021 auprès d'un millier de Français, indique que 82 % d'entre eux considèrent l'usage de cette technologie à des fins de sécurité et de surveillance comme légitime, loin devant tous les autres usages. Ils sont 74 % à la considérer comme incontournable, un gain de 10 % par rapport à 2020. Seulement 17 % des sondés évoquent des craintes (en baisse de 9 %). En revanche, 77 % des personnes interrogées seraient favorables à une instance composée d'experts et de citoyens qui serait chargée de définir les usages de la reconnaissance faciale.

Le même sondage souligne que 3 Français sur 4 se disent mal informés, un chiffre en légère hausse par rapport à 2020. Ils privilégient donc massivement un recours à des technologies développées par des entreprises françaises pour se rassurer.

*NDR : La population intègre progressivement les usages quotidiens de cette technologie et en conçoit la plus-value pour sa sécurité mais le débat parlementaire et le cadre normatif nécessaire à un usage raisonné et raisonnable restent indigents. Les enjeux et les attentes demeurent identiques à ceux développés dans la [Note du CREOGN n°43 de 2019](#).*

[LANN Pierre, Reconnaissance faciale : 74 % des Français la jugent « incontournable » pour la sécurité et la surveillance \(sondage Odoxa\), \*aefinfo.fr\*, 27 mai 2021](#)



## BRÈVES



### « NOT FAKE » : VENTE AUX ENCHÈRES D'UNE STATUE INVISIBLE

Salvatore Gauru est un artiste italien spécialisé dans « l'art du vide ». À Milan, lors d'une vente aux enchères par la maison de ventes Art Rite, la sculpture invisible, nommée « Io Sono » (Je Suis) a été adjugée pour la somme de 14 820 euros.

L'artiste affirme être le seul à pouvoir voir son œuvre et a confié des instructions à l'acheteur : elle doit être installée dans une pièce vide, dans un carré de 150 x 150 cm délimité par un ruban adhésif au sol.

L'acquéreur recevra tout de même un certificat d'authenticité pour son achat. Selon l'artiste, son œuvre incarne « une parfaite métaphore de l'époque que nous vivons ». En février dernier, l'artiste avait déjà exposé une sculpture invisible appelée « Bouddha » sur la place de la Scala à Milan.

[BERNARD Marion, Un artiste italien vend une sculpture invisible près de 15 000 euros, ladepeche.fr, 7 juin 2021](http://ladepeche.fr)

### LE DGPN VEUT CRÉER UNE « JOURNÉE DE LA POLICE NATIONALE »

Le Directeur général de la police nationale (DGPN) souhaite fixer au 9 juillet 2021, en référence à la loi du 9 juillet 1966 établissant la police nationale contemporaine, cette journée célébration de l'institution. Elle est destinée à honorer la mémoire des policiers décédés en mission mais aussi à promouvoir l'action des membres de la police quels que soient leurs statuts ou leur direction d'appartenance. Le DGPN souhaite ainsi développer l'esprit de corps et la cohésion de son effectif.

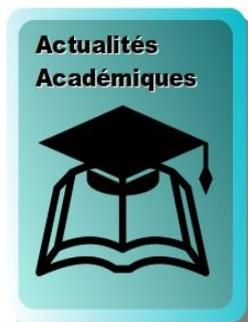
### L'ARMÉE SECRÈTE DU PENTAGONE POUR MENER UNE CYBER-GUERRE

Un article de *Capital* (en français) fait mention d'une enquête du site *Newsweek* (en anglais) sur une unité créée il y a 10 ans par le Pentagone chargée de contrer les hackers russes et chinois. Elle est composée de 60 000 agents, ce qui représenterait « dix fois plus de membres que la cellule d'opérations clandestines de la CIA ». La plupart travaillent sous de fausses identités, principalement au Moyen-Orient, en Afrique mais aussi en Corée du Nord. Le budget consacré à cette unité serait de 900 millions de dollars par an.

[ROMANACCE Thomas, L'impressionnante armée secrète du Pentagone pour mener une cyber-guerre, capital.fr, 19 mai 2021](http://capital.fr)



## ACTUALITÉS ACADÉMIQUES



AMOSSE Thomas, BEATRIZ Mikaël, ERHEL Christine, KOUBI Malik, MAUROUX Amélie, « *Les métiers de deuxième ligne de la crise Covid-19: quelles conditions de travail et d'emploi dans le secteur privé ?* », document d'étude, DARES, 2021, 49 p.

[http://www.epsilon.insee.fr/jspui/bitstream/1/144725/1/DE\\_246.pdf](http://www.epsilon.insee.fr/jspui/bitstream/1/144725/1/DE_246.pdf)

BENHA Mohamed, « Les effets de l'ouverture internationale sur les structures des systèmes fiscaux nationaux et les mesures prises dans le cadre de la crise du COVID-19 », *Revue Internationale du Chercheur*, « Volume2: Numéro 2 », 2021, p. 616 -642

<https://www.revuechercheur.com/index.php/home/article/view/178>

BLANCODINI Patrick, « Fleuve Maroni », *Diplomatie*, No. 109 (MAI-JUIN 2021), pp. 62-65

<https://www.jstor.org/stable/27016526?seq=1>

BOULLIER Dominique, « *Puissance des plateformes numériques, territoires et souverainetés* », Sciences Po, Centre d'Etudes Européennes et de Politique Comparée, 2021, 114 p.

<https://www.sciencespo.fr/public/chaire-numerique/wp-content/uploads/2021/05/RP-Puissances-des-plateformes-num%C3%A9riques-territoires-et-souverainet%C3%A9s-Dominique-BOULLIER-Mai-2021-1.pdf>

DA COSTA Wanderley Messias, « Les forces armées et leur rôle politique », *Hérodote* 2021/2 (N° 181), pages 8 à 25

<https://www.cairn.info/revue-herodote-2021-2-page-8.htm>

DAHO Grégory, GUITTET Emmanuel-Pierre, POMARÈDE Julien (dir.), « Les territoires du secret. Confidentialité et enquête dans les mondes pluriels de la sécurité », *Cultures & Conflits*, n° 118, 2020

<https://journals.openedition.org/lectures/49579>

<https://www.decitre.fr/revues/cultures-conflits-n-118-ete-2020-les-territoires-du-secret-9782343219608.html>

DAMON Julien, « Compétition des modèles sociaux, compétition des métropoles », *Constructif* 2021/1 (N° 58), pages 27 à 31

<https://www.cairn.info/revue-constructif-2021-1-page-27.htm>

DE COËTLOGON Perrine, DURAND Marc, JEANTET Maxime, GÉNIN Claire, RAMON Romuald, BOULET Pierre, « *Les technologies blockchain au service du secteur public* », Université de Lille, document de travail, 2021, 60 p.

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03232816/document>

DOLO Nicolas, RACOUCHOT Bruno, « Insécurité, criminalité, politiques pénales et sécuritaire », *Hérodote* 2021/2 (N° 181), pages 41 à 54

<https://www.cairn.info/revue-herodote-2021-2-page-41.htm>

EUGÈNE Rufin Bouya, ADJAYI Kodjo Ndukuma, « Dématérialisation et gouvernance électronique », *L'Harmattan*, 2020, 130 p.

<https://www.torrossa.com/en/resources/an/4868431>

GAUDEMET Yves « La laïcité en droit français » *Commentaire* 2021/2 (Numéro 174), pages 245 à 254

<https://www.cairn.info/revue-commentaire-2021-2-page-245.htm>

GÉROME Clément, GUILBAUD Fabrice, « Usages de drogues et réduction des risques et des dommages en contextes festifs techno : quelques enseignements de 20 ans d'observation in situ », *Psychotropes* 2021/3 (Vol. 27), pages 87 à 112

<https://www.cairn.info/revue-psychotropes-2021-3-page-87.htm>

HALLAL Amina, « La sécurité énergétique en Méditerranée: défis et enjeux » *Recherches Juridiques et Politiques*, Volume 06, Numéro 01, 2021, 17 p.

[https://www.google.com/url?](https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKEwihmL0cs7rxAhWInxQKHWFfDnYQFjAAegQIAxAD&url=https%3A%2F%2Fwww.asjp.cerist.dz%2Fen%2FdownArticle%2F471%2F6%2F1%2F154513&usg=AOvVaw3RThqs20ibTn-IR7ZyC1fV)

[sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKEwihmL0cs7rxAhWInxQKHWFfDnYQFjAAegQIAxAD&url=https%3A%2F%2Fwww.asjp.cerist.dz%2Fen%2FdownArticle%2F471%2F6%2F1%2F154513&usg=AOvVaw3RThqs20ibTn-IR7ZyC1fV](https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKEwihmL0cs7rxAhWInxQKHWFfDnYQFjAAegQIAxAD&url=https%3A%2F%2Fwww.asjp.cerist.dz%2Fen%2FdownArticle%2F471%2F6%2F1%2F154513&usg=AOvVaw3RThqs20ibTn-IR7ZyC1fV)

HERT Philippe, GRASSINEAU Dominique, « "La crise est notre quotidien". Comment l'urgence est-elle prise en compte au SAMU ? », *Journal Opinions*, 2021, 60 p.

<https://journals.openedition.org/anthropologiesante/9333>

LAUNAY Maxime, « Défendre les libertés publiques au sein des armées : la Ligue des droits de l'homme et le comité droits et libertés dans l'institution militaire », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 2020/3-4 (N° 137-138), pages 79 à 86

<https://www.cairn.info/revue-materiaux-pour-l-histoire-de-notre-temps-2020-3-page-79.htm>

LE DEUFF Olivier, « L'Open Source Intelligence (OSINT) : origine, définitions et portée, entre convergence professionnelle et accessibilité à l'information », *I2D - Information, données & documents*, 2021/1 (n° 1), pages 14 à 20

<https://www.cairn.info/revue-i2d-information-donnees-et-documents-2021-1-page-14.htm>

MUCCHIELLI Laurent, « La vidéosurveillance réduit-elle la criminalité ? », *L'enseignement universitaire en milieu carcéral* (2021), pages 254 à 281.

<https://www.cairn.info/l-enseignement-universitaire-en-milieu-carceral--9791034606399-page-254.htm>

MULLET Etienne, SASTRE María Teresa Muñoz, « Le Jugement Humain : Une Approche Empirique », Editions complicités, 2021, 302 p.

[https://www.decitre.fr/ebooks/le-jugement-humain-une-approche-empirique-9782351203743\\_9782351203743\\_2.html](https://www.decitre.fr/ebooks/le-jugement-humain-une-approche-empirique-9782351203743_9782351203743_2.html)

NJAGULOV Blagovest, « Intégration européenne et droits des minorités : valeurs et réalités en Europe du Sud-Est », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 2020/3-4 (N° 137-138), p. 29-37

<https://www.cairn.info/revue-materiaux-pour-l-histoire-de-notre-temps-2020-3-page-29.htm>

NEFTI Michel, « Vers un système d'information prenant en compte les questions sociales et environnementales - Le cas de la méthode ADESS LOGIC® », *Recherche et Cas en Sciences de Gestion*, 2021/1 (N° 19), p. 41-55

<https://www.cairn.info/revue-recherche-et-cas-en-sciences-de-gestion-2021-1-page-41.htm>

NMILI Mohammed, BOUAOULOU Mouna, « Les pratiques de l'intelligence territoriale dans le cadre de la préparation du plan d'action communal », *Revue Internationale du Chercheur*, Volume 2 : Numéro 2, 24 p.

[http://scholar.google.fr/scholar\\_url?url=https://revuechercheur.com/index.php/home/article/download/204/154&hl=fr&sa=X&d=2780761316815840558&ei=HLDDYK38CrOLywT2kpwCA&scisig=AAGBfm0Skaw6Ydw9EA8tFFejHV1bazuRBw&nossl=1&oi=scholarart&hist=6zXCEi8AAAJ:3476143387840635130:AAGBfm2QDIBVjGwR4VpAyPkgeYBleKWNga&html=&folt=kw](http://scholar.google.fr/scholar_url?url=https://revuechercheur.com/index.php/home/article/download/204/154&hl=fr&sa=X&d=2780761316815840558&ei=HLDDYK38CrOLywT2kpwCA&scisig=AAGBfm0Skaw6Ydw9EA8tFFejHV1bazuRBw&nossl=1&oi=scholarart&hist=6zXCEi8AAAJ:3476143387840635130:AAGBfm2QDIBVjGwR4VpAyPkgeYBleKWNga&html=&folt=kw)

PACINI VOLPE Patricia, « Les effets des études universitaires en milieu carcéral : pistes de réflexion pour les institutions », *L'enseignement universitaire en milieu carcéral (2021)*, p. 73-91.

<https://www.cairn.info/l-enseignement-universitaire-en-milieu-carceral--9791034606399-page-73.html>

PERRIN André, « Lettre à un ami sur les violences policières, la dérive autoritaire et la démocratie », *Commentaire* 2021/2 (Numéro 174), pages 405 à 412

<HTTPS://WWW.CAIRN.INFO/REVUE-COMMENTAIRE-2021-2-PAGE-405.HTM>

PREGNOLATO Anthony, « La Ligue des droits de l'homme face aux violences policières » *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 2020/3-4 (N° 137-138), p. 87-96

<https://www.cairn.info/revue-materiaux-pour-l-histoire-de-notre-temps-2020-3-page-87.htm>

SASSI Selma, Université d'Alger, « Pandémie du Covid-19 et droit international des réfugiés : vers une remise en cause du principe fondamental de non-refoulement ? *Revue Algerienne des Sciences Juridiques et Politiques*, Vol :85, N° : 20 ,Année : 02021, 15 p.

[Pandémie du Covid-19 et droit international des réfugiés: vers une remise en cause du principe fondamental de non-refoulement? Covid-19 pandemic and refugees ...](#)

SÉGAS Sébastien, « Territoire et fabrication des problèmes publics », *Revue Gouvernance (Ottawa)*, Volume 18, Number 1, 2021, p. 1-9.

<https://id.erudit.org/iderudit/1077284ar>

SIRGABSOU Yandika, BARON Claude, GRENIER Lorenzo, PAHUN Laurent, ESTEBAN Philippe, « L'ingénierie dirigée par les modèles pour assurer la sécurité des logiciels embarqués en automobile. Proposition méthodologique et étude de cas. », 2021, 8 p.

<https://hal.laas.fr/hal-03232108/document>

THÉTIO Sandra, DECKER Christèle, « Sur la première vague, le bateau ivre. Une expérience à l'Institution Nationale des Invalides en temps de COVID », *Le Carnet PSY* 2021/5 (N° 244), p. 24-32

<https://www.cairn.info/revue-le-carnet-psy-2021-5-page-24.htm>

TROUZINE Belkacem, « Covid 19 ou le rôle de la force majeure dans le nouveau schéma de stabilité et/ou instabilité internationale », *Revue Académique de la Recherche juridique*, 2021, 10 p.

[http://scholar.google.fr/scholar\\_url?url=https://www.asjp.cerist.dz/en/downArticle/72/12/1/154707&hl=fr&sa=X&d=1475508612052920091&ei=HLDDYOSKEIWV9YPo6OP](http://scholar.google.fr/scholar_url?url=https://www.asjp.cerist.dz/en/downArticle/72/12/1/154707&hl=fr&sa=X&d=1475508612052920091&ei=HLDDYOSKEIWV9YPo6OP)

[mAM&scisig=AAGBfm1w4y8020PILHLY\\_Mejas0iYSK-gg&nossl=1&oi=scholaralrt&hist=6zXCEi8AAAAJ:9719100399666592972:AAGBfm2Gb-xrech-5ZR](https://www.cairn.info/pertes-ruptures-et-separations-dans-les-liens-fami--9782749270579-page-125.htm)

VILLERBU Loïck M., «Deux enjeux experts essentiels en situation de séparation dans les contextes de violences conjugales », *Pertes, ruptures et séparations dans les liens familiaux* (2021), p.125-143.

<https://www.cairn.info/pertes-ruptures-et-separations-dans-les-liens-fami--9782749270579-page-125.htm>



## RÉDACTEURS ET PARTENAIRES



1. Général (2S) François DAOUST, CREOGN, Directeur (Ligne éditoriale) ;
2. COL Dominique SCHOENHER, CREOGN, rédacteur en chef (Droit, politique de sécurité, libertés publiques) ;
3. LCL Jean-Stéphane NOGUÈS, CREOGN (International, politique de sécurité, société) ;
4. CDT Benoît HABERBUSCH, CREOGN (Défense, sécurité publique, international) ;
5. CNE Thibaut HECKMANN (Sciences, technologies, numérique) ;
6. M. Michaël DIZET, CREOGN (Sciences, technologies, numérique) ;
7. MDC Aurélie HONORÉ, CREOGN (sciences, technologies, environnement) ;
8. Mme Patricia JEAN-PIERRE, CREOGN (Défense) ;
9. Mme Odile NETZER, CREOGN (Faits sociaux contemporains, société, idées) ;
10. Mme Évelyne GABET, CREOGN (Défense, international, environnement, actualités académiques) ;
11. Général (2S) Christian POUPEAU (Veille de la presse britannique).

